

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Quand la machine devient indiscreète

I - Les personnes en fiches

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-9)

Perspectives monétaires à moyen terme (III)

par Milton Gilbert

Conseiller Economique

Banque de Règlements Internationaux (Bâle)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 10-16)

Bilan économique 1970 ; Perspectives à court terme ;  
Les incompatibilités du système britannique avec le  
Traité CECA.

- EUROFLASH (P. 17-43)

Sommaire Analytique, P. 17

Index Alphabétique, P. 41

N° 593 - 29 Décembre 1970

~~LT~~

~~CV~~

~~DE~~

~~AL~~

~~ER~~

~~ES~~

~~MD~~

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

LIBRARY

# OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i> .....	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i> .....	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> .....	André GIRAUD
<i>Service Informations</i> .....	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i> .....	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i> .....	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLLIG
	Jean LAURE

## SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

## BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

## ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

L'ordinateur pourrait bien être - on commence, même en Europe, à s'en apercevoir - comme la langue d'Esopé : capable du meilleur, mais également du pire. Alors même qu'on exalte dans tous les milieux, et pas seulement chez les techniciens, les possibilités apparemment infinies que la machine électronique ouvre à l'homme, des voix s'élèvent, encore isolées, qui chantent une toute autre chanson. Aux Etats-Unis principalement, mais déjà aussi de ce côté-ci de l'Atlantique, quelques esprits avertis ont entrepris de dénoncer les dangers - tout aussi grands que ses mérites, à les en croire - que l'ordinateur, en se généralisant, fait peser sur les hommes jusqu'au plus intime de leur vie privée. Trois livres surtout ont contribué à sensibiliser une fraction de l'opinion sur ce point : "The naked Society" (La société nue) de Vance Packard, paru en 1963, "L'invasion électronique" de Robert Brown, publié en 1967, et enfin "Privacy and Freedom" (Vie privée et Liberté) d'Alan Westin, également paru en 1967. Dans chacun de ces ouvrages se fait entendre un cri d'alarme. Mais, ce qui laisse penser que le problème n'est pas propre aux Etats-Unis, c'est que le même cri d'alarme a été lancé lors d'un colloque organisé à Bruxelles, fin septembre 1970, par la Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Le plus curieux dans cette affaire est que ce sont exactement les qualités mises hier en relief pour justifier et encourager l'expansion rapide de l'utilisation des ordinateurs qui semblent aujourd'hui, dans une autre perspective, expliquer les appréhensions en se transformant en défauts. De par sa nature et du fait du progrès incessant de l'électronique, l'ordinateur est en mesure de recevoir et de traiter avec de plus en plus d'efficacité une masse sans cesse croissante d'informations. Précisément, objectent ceux qui s'inquiètent, il en saura bientôt beaucoup trop et le chemin ne sera pas long alors pour qu'il devienne, par une sorte de fatalité, le "Big Brother" (Grand Frère) du monde d'anticipation décrit par George Orwell dans son fameux livre "1984". Habituellement félicité pour son aptitude à mobiliser en quelques secondes, voire fractions de secondes, une masse stupéfiante de données sur un point précis, l'ordinateur se voit ici faire grief de sa rapidité de mémoire et de travail.

Naguère protégé par l'inévitable dispersion de tous les renseignements, de tous les fichiers le concernant, l'individu nous est montré, dans cette perspective, comme assailli, puis débordé par cette accumulation instantanée de

faits, de gestes, de déclarations qui sont les siens, mais qu'il a souvent lui-même complètement oubliés. Le voici sur la place publique, livré sans défense à des étrangers qui savent tout de sa vie et peuvent se refuser à faire le détail entre l'action et l'intention, la boutade et la réflexion. Il n'est pas jusqu'à la capacité donnée à l'homme par la machine électronique de résoudre quasi sur le champ les problèmes les plus complexes, ceux dont la solution était impossible par les voies classiques, qui finalement ne se retourne aussi contre elle. Cette formidable capacité n'est-elle pas susceptible de jouer non plus au bénéfice de l'homme, mais au détriment de l'individu, dépouillé alors inexorablement de toute vie authentiquement personnelle.

Dans un rapport présenté en 1967 au Bureau de la Science et de la Technique qui fonctionne auprès du Président des Etats-Unis, plusieurs personnalités américaines ont ainsi justifié leurs craintes : "Le droit à la vie privée est le droit pour l'individu de décider lui-même dans quelle mesure il partagera avec d'autres ses pensées, ses sentiments et les éléments de sa vie privée". Certes le contenu de cette "vie privée" peut varier d'un individu à l'autre, et d'un moment à l'autre. Chacun cache normalement à des inconnus des pensées, des faits qu'il juge exclusivement personnels, sans pour autant refuser de les confier à certains membres de sa famille ou à certains amis. Mais il est aussi des événements que chacun peut vouloir protéger contre la curiosité même de ses plus proches parents.

La vie privée ainsi comprise est-elle donc menacée par l'ordinateur ? Voilà qui, à première vue, semble difficilement concevable. A la réflexion pourtant, on ne peut être que mal à l'aise à l'idée de l'énorme quantité de renseignements de tous ordres qui, à l'état épars, sont enregistrés, archivés à propos de n'importe qui. Or si, du fait que l'informatique a pris son essor aux Etats-Unis, les possibilités de rassemblement de tous ces renseignements existent déjà dans ce pays alors qu'elles ne sont que virtuelles en Europe, il demeure bien clair que l'Europe en arrivera assez vite à s'engager sur la même voie. Le problème est donc rigoureusement le même.

Dès la naissance, l'état civil s'empare de l'individu pour le situer exactement en fonction de ses parents, lesquels le sont déjà eux-mêmes en fonction de leurs propres parents. A l'âge scolaire, viennent ensuite les fiches médicales où se trouvent consignées non seulement les maladies dont l'individu a pu être atteint, mais aussi les antécédents - avec ce que ceux-ci peuvent éventuellement avoir de fâcheux : ivrognerie, syphilis, etc... - dont il est redevable à ceux qui l'ont précédé. Ce sont, après, les dossiers scolaires, puis universitaires où figurent, entre autres, des appréciations sur son niveau intellectuel, ses aptitudes et ses échecs. A-t-il bénéficié d'une bourse, d'une aide quelconque à cette époque ? Les renseignements sur sa famille, la situation financière de celle-ci, sa moralité, sa réputation continuent à s'accumuler, à l'insu de l'intéressé le plus souvent. Pour peu que celui-ci, avec l'ardeur de la jeunesse, ait adhéré à un mouvement politique "extrémiste", ait

participé à quelques bagarres, le voilà assurément pourvu d'une nouvelle fiche dans les archives de la police. Tout cela avant même qu'il n'ait atteint sa majorité légale.

Une fois l'individu inséré dans la vie sociale, l'une de ses activités non négligeables sera de fournir sur son compte des renseignements à d'innombrables organismes publics ou privés. Chacun de ceux-ci lui demande qui il est, où il habite, ce qu'il gagne, comment il dépense ses gains, comment il se porte, quelle est sa position judiciaire, etc... La Sécurité Sociale, l'entreprise où il travaille, celle où il souhaite entrer, les compagnies d'assurance, les organismes de crédit, tous ceux auxquels il achète, chacun exige les indications les plus circonstanciées, parfois les plus indiscrettes, même si elles n'ont aucun rapport véritable avec le sujet. En outre, il n'est pas rare que les renseignements s'accumulent ici et là sans que l'individu concerné en soit informé. D'où un risque considérable d'erreurs, contre lesquelles celui-ci est pratiquement impuissant. A quoi il faut ajouter les nombreux tests, examens de toutes sortes, questionnaires provenant de tous les horizons, qui tous contribuent à le déshabiller un peu plus complètement. L'armée, les services de recensement, le fisc, et jusqu'aux fiches d'hôtel, tout contribue à percer le secret, pourtant légitime, de la vie privée.

Ce qui, jusqu'à présent, assurait à l'individu une certaine protection contre les débordements d'une telle manie d'inquisition, c'était précisément l'extraordinaire dispersion d'une ville, d'une administration ou d'une entreprise à l'autre de cet ensemble de renseignements, chaque organisme gardant avec un soin jaloux ses propres fiches. Avec l'ordinateur, ce cloisonnement est en train de sauter à grande allure. Ce qui se passe, depuis quelques années, aux Etats-Unis, doit donc d'autant plus faire réfléchir les Européens qu'en ce domaine le vieux continent, après un retard initial, tend à rattraper au plus vite le nouveau monde. Ainsi les Américains ont découvert avec stupeur que le Pentagone conserve sur ordinateur depuis quelques années des fiches sur tous ceux qui ont eu un quelconque rapport avec l'Armée : soldats et cadres évidemment, mais aussi employés civils ayant travaillé pour elle, entreprises ayant bénéficié de ses contrats, etc... Sur ces fiches figurent, entre autres, des renseignements concernant le degré de "loyauté" au pays et à son gouvernement, le casier judiciaire, etc... Les fiches concernant ceux qui, à tort ou à raison, sont jugés susceptibles de troubler l'ordre public ou de compromettre la sécurité de l'Etat, sont encore plus complètes, sinon plus exactes, et elles aussi sont indéfiniment conservées.

Cette affaire, lorsqu'elle a été connue, a naturellement fait grand bruit. On savait certes que le "Census Bureau" fédéral (le service de recensement) disposait de renseignements déjà très fouillés sur l'ensemble des citoyens américains. Mais, apparemment, le sentiment général était que ce fichier national était à l'abri des regards indiscrets, fussent-ils gouvernementaux, la loi interdisant d'ailleurs au Census Bureau de communiquer aucun renseignement nominatif à quiconque, même au FBI. Il semble que personne non plus n'ait jamais mis en cause l'énorme fichier détenu sur la population

totale - à l'exception des enfants - par le Service de Sécurité Sociale américain. Dans les deux cas, l'opinion faisait confiance. S'agissant de l'Armée, la réaction populaire a été fort différente.

Indépendamment des fichiers officiels, les Américains s'inquiètent aussi depuis quelque temps de l'ampleur proprement phénoménale que prennent dans le pays les fichiers privés, ceux-ci étant pour la plupart gérés par ordinateurs. Ainsi on cite souvent les 40 millions de fiches du conglomerat TRW, qui se vante d'ailleurs de mettre bientôt en fiche toute la population active du pays. On cite aussi les quelque 100 millions de fiches individuelles de l'"Associated Credit Bureau", organisme auquel adhèrent déjà plus de 2.000 sociétés de crédit.

Quand il fut question au Congrès, en 1966, du besoin de constituer un "National Data Bank" - un Centre National de Données - la proposition souleva donc un vaste tollé. L'idée, qui n'est pas sans comporter des éléments positifs, était de regrouper en un seul point les centaines, sinon les milliers de fichiers officiels dispersés à travers tout le pays. Provisoirement, le projet a été refoulé. Ce n'est que partie remise. La meilleure preuve en est que le Sénateur démocrate du New Jersey Cornelius E. Gallagher, président d'une sous-commission consacrée à la protection de la vie privée des citoyens, ne va pas jusqu'à recommander le renoncement au fichier national. Il demande seulement que sa gestion soit soustraite à toute emprise de l'administration comme à toute influence politique partisane, et soit confiée à un organisme neutre, sous le contrôle éventuel de son sous-comité ou, de toute façon, du Congrès en tant qu'émanation des citoyens. En outre, certains Etats de l'Union, en particulier la Californie, semblent très avancés sur la voie du fichier centralisé.

---

L ' O P I N I O N   D E   L A   S E M A I N E

PERSPECTIVES MONÉTAIRES A MOYEN TERME (III)

par Milton Gilbert  
Conseiller Economique  
Banque des Règlements Internationaux (Bâle)

La troisième cause des tensions inflationnistes que l'on enregistre aujourd'hui est d'ordre externe. Bien entendu, des forces externes se sont toujours exercées sur les conjonctures monétaires internes, mais elles ont été particulièrement puissantes au cours des dernières années, et elles se sont fait sentir par des voies plus nombreuses. Ainsi, en République Fédérale, le mouvement inflationniste a été assuré par une envolée des exportations à un moment où la demande intérieure avait tendance à se réduire. Or cette envolée a été essentiellement provoquée par une croissance de la demande de type inflationniste aux Etats-Unis, puis en France : d'une année sur l'autre, les exportations allemandes vers les Etats-Unis, par exemple, ont fait un bond de 45% (1).

Un autre canal est offert à ces forces par les mouvements, massifs et brutaux, de capitaux à court terme engendrés principalement par un accès de méfiance à l'égard de telle ou telle monnaie. Ainsi a-t-on pu constater d'importantes sorties de capitaux de la France et, un peu plus tard, de l'Italie en direction notamment de la Suisse ainsi que du marché de l'eurodollar. Certes, les Banques centrales des pays d'accueil disposent de moyens techniques pour neutraliser dans une large mesure de telles entrées, mais elles ne peuvent que rarement le faire complètement. Si bien que les banques ont davantage de liquidités et que le contrôle de l'offre d'argent par la Banque centrale s'exerce plus difficilement. Et si même les banques placent immédiatement leurs surcrofts de liquidités, par exemple sur le marché des eurodevises, elles gardent toujours la faculté de les rappeler si les conditions du marché interne viennent à se modifier. D'où une menace permanente sur le volume de la circulation monétaire.

-----  
(1) Voir les deux premières parties de cet article dans nos numéros 591 et 592.

En ce qui concerne le marché des eurodevises, l'idée fait progressivement son chemin qu'il y aurait intérêt à ce qu'il fasse l'objet d'une surveillance concertée de la part de l'ensemble des Banques centrales des pays concernés. Il ne s'agit évidemment pas d'une surveillance des opérations en eurodevises en tant que telles, qui doivent rester du strict domaine des opérateurs eux-mêmes, mais de la mise au point d'un comportement rationnel à l'égard des mouvements globaux qui prennent leur origine dans ce marché. En l'état actuel des choses, les eurodevises ne sont comptabilisées dans l'offre monétaire d'aucun pays, ce qui équivaut à une sensible sous-évaluation de l'expansion des crédits bancaires. De plus, cette énorme masse de liquidités facilite l'apparition de mouvements spéculatifs et complique donc la tâche de toutes les autorités monétaires. Il semble donc qu'une politique concertée en la matière est nécessaire, en particulier parce que les Banques centrales elles-mêmes sont gros fournisseurs de ce marché, en partie directement et plus encore par leurs systèmes de banques commerciales.

Une troisième cause d'inflation de nature internationale a été la montée des prix des matières premières, qui a eu des retentissements universels. Une quatrième enfin a été la contagion de l'inflation par les salaires. En Italie par exemple, les syndicats ont tiré argument des augmentations importantes accordées en France pour justifier l'excès de leurs propres revendications. De même, les revendications de salaires au Canada sont étroitement liées à ce qui se passe aux Etats-Unis. Même lorsque les syndicats nationaux ont une vue parfaitement saine de la conjoncture économique, comme c'est le cas en Suisse par exemple, certaines entreprises ont dû consentir des hausses de salaires pour conserver leur contingent de travailleurs étrangers, italiens notamment. De manière analogue, l'augmentation des salaires dans la sidérurgie allemande a influencé l'accord sur les salaires conclu dans la sidérurgie belge, en dépit de conditions fondamentalement différentes sur les deux marchés du travail. Il est donc bien clair que de nombreuses façons, directes et indirectes, l'inflation tend à se propager beaucoup plus que ce n'était le cas autrefois.

Quant au système monétaire international dans son ensemble, il a déjà connu des transformations profondes et d'autres l'attendent encore, mais il est bien difficile d'augurer de leur résultat final. Les causes des modifications déjà enregistrées sont au nombre de deux; elles sont devenues évidentes au début des années 60 et ont conduit à la formation du Groupe des Dix. La première est l'échec rencontré par l'Administration de Washington dans ses efforts pour limiter le déficit de la balance américaine des paiements; or, comme le dollar est devenu la monnaie de réserve du système, ce déficit persistant a créé des problèmes pour l'ensemble du système. La seconde est l'insuffisance manifeste des apports nouveaux d'or au système au prix officiel de \$ 35 l'once.

Cette insuffisance est à la base de l'hémorragie de réserves dont les Etats-Unis ont souffert ainsi que du déficit extérieur de ce pays. Du fait que Washington n'était disposé ni à faire face aux nécessités d'une politique de réajustement, ni à renchérir le prix de l'or en dollar, ni à abandonner l'or

pour en arriver, par exemple, à des taux de change flottants, on s'est efforcé d'y ignorer les problèmes les plus épineux du système, quitte même à faire, à l'occasion, comme s'il n'y avait pas de système du tout et à régler les difficultés, au fur et à mesure de leur apparition, par des moyens ad hoc. Voilà qui; évidemment, ne pouvait se traduire que par un relâchement de la discipline du système. A quoi il faut cependant ajouter que le réseau des accords de swap ou les différents accords de crédit de Bâle - en dépit des abus qu'ils ont pu comporter - ont vraiment fonctionné dans d'assez bonnes conditions, et qu'en leur absence, le système serait certainement tombé en panne depuis longtemps.

Il y a quelques années, j'avais défini le système monétaire international tel qu'il se présentait alors comme celui du change or-dollar, puisque l'or et le dollar constituaient les deux principaux éléments des réserves officielles. Aujourd'hui, on pourrait parler de système de change or-dollar-DTS. En réalité, le monde entier a accepté de facto un étalon-dollar, puisque aussi bien aucun pays n'a pratiqué une politique de réserves susceptible d'imposer une modification de la parité officielle du dollar. Bien qu'il soit peu probable que l'étalon-dollar ait jamais un statut de jure, le problème du système - aujourd'hui, comme à l'avenir - est de garder un étalon-dollar raisonnable et viable. Ce qui revient à dire que le problème est de ne pas voir naître de conflits entre différents types de réserves.

Depuis l'adoption des deux marchés parallèles de l'or, celui-ci, par la force des choses, a été affecté par tant de facteurs spécifiques qu'il est impossible d'en traiter d'une façon générale. On a eu la vague d'achats de 1967-68, puis le changement important qui a marqué la balance des paiements de l'Afrique du Sud. Ce changement a d'abord permis à ce pays de constituer des réserves en or, et l'a obligé ensuite à s'en défaire. Entre temps, le prix du marché a offert un moment des possibilités de gains substantiels, pour redescendre ensuite à son niveau officiel. Il était difficile de s'attendre à cette retombée, mais qui aurait pu imaginer le taux de l'eurodollar à trois mois montant à 12 % - ce qui, effectivement, rendait fort onéreuse la détention d'or.

Le maintien de ce double marché permet de penser que les entrées d'or frais dans les réserves officielles seront relativement modestes à l'avenir. Ce qui signifie que les transferts de réserves en or continueront à ne s'effectuer qu'au compte-gouttes. Toutefois, cette hypothèse implique que le prix de l'or sur le marché ne s'écarte pas trop de son prix officiel, c'est-à-dire que le dollar ne fasse pas l'objet d'une crise de confiance consécutive à l'accumulation des déficits de la balance américaine des paiements ou à des troubles politiques internationaux. En tout état de cause, à long terme, on peut vraisemblablement s'attendre à une hausse de l'or sur le marché non officiel, car, du fait de l'augmentation de tous les autres prix provoquée par l'inflation, l'or apparaîtra comparativement moins cher, ce qui ne manquera pas de stimuler la demande privée. D'autant plus que l'offre, sauf mise en exploitation de nouvelles mines en Afrique du Sud, aura tendance à diminuer, et que l'on verra même plus ou moins subventionner l'extraction de l'or dans tous les pays pro-

ducteurs sauf aux Etats-Unis. Ainsi l'existence du double marché apparaît-elle comme une anomalie dans le système monétaire international et comme une cause potentielle de troubles.

En ce qui concerne les DTS, leur introduction dans le système est trop récente pour que l'on puisse avoir une opinion fondée sur ce qui se passera lorsqu'ils constitueront une part des réserves globales sensiblement plus importante que l'or. Pour l'instant, ce que l'on constate, c'est que leur utilisation n'a pas été massive, au contraire, sauf par quelques pays sous-développés. D'une façon générale, les pays du tiers monde s'efforcent d'obtenir que la répartition des DTS soit liée à l'aide au développement. Les principaux pays industrialisés sont, à juste titre, hostiles à cette formule, qui est propre à mettre en danger le système tout entier. On peut donc s'étonner que lors de sa dernière Assemblée à Copenhague, le FMI ait accepté de mettre un doigt dans l'engrenage en décidant de procéder à l'étude de la question.

Mais on peut s'étonner aussi que les Etats-Unis aient été l'attributaire principal - exception faite du FMI - de la première répartition de DTS. Il en résultera en effet que les pays détenteurs de balances dollar, au lieu de replacer ces dollars sur le marché américain au taux de 7 à 8 %, se contenteront du taux de 2 % dont sont assortis les DTS. Voilà une singulière sanction pour le déficit chronique de la balance américaine.

Après l'or et les DTS, il faut en venir au dollar, qui reste le facteur majeur du système monétaire international, sur lequel, en vérité, repose la pérennité du système lui-même. En effet, un dollar solide signifie un système solide, quoiqu'il advienne des autres devises. Il faut d'abord rappeler que lors de l'introduction des DTS, on est parti, pour définir le montant de leur émission, du principe que les réserves globales en or resteraient à peu près constantes et que la croissance des réserves en dollars serait assez faible. Ainsi les DTS constitueraient l'élément principal de l'augmentation des réserves globales, ce qui, pour la première fois, permettrait une croissance contrôlée et rationnelle de ces réserves.

On pouvait être sceptique sur la validité de ce schéma, et il est donc assez surprenant qu'un certain nombre d'observateurs se soient scandalisés en constatant qu'en dépit d'une émission de DTS pour la contrevaletur de \$ 3,5 milliards, les réserves officielles en dollar aient connu un taux de croissance record. D'où une nouvelle tempête à propos du déficit extérieur des Etats-Unis. A Copenhague, le Directeur Général du FMI lui-même a souligné la nécessité du redressement de la balance américaine - sans d'ailleurs suggérer de mesures concrètes destinées à assurer ce redressement.

En fait, lorsque l'on arrive à cet aspect pratique de la question, on s'aperçoit que nul ne sort jamais de la routine consistant à mettre les Etats-Unis en demeure de lutter contre l'inflation et de rétablir l'ordre dans leur maison. Comme si les déficits de balance avaient été engendrés par le désordre et

l'inflation, et comme si le système monétaire international lui-même n'avait rien à y voir. Pourtant, selon l'ancien Secrétaire au Trésor David Kennedy, il faut s'attendre, dans les conditions mondiales actuelles, à la poursuite du déficit américain. En effet, les engagements souscrits par Washington à l'étranger en matière d'aide économique et militaire s'opposent à toute correction immédiate de la situation. Une telle correction ne peut venir que d'une participation équitable des pays en excédent aux charges assumées dans le monde par les Etats-Unis, d'une réduction des dépenses consenties dans le cadre de l'OTAN et au Vietnam et d'une amélioration des modalités de financement des exportations entraînant une augmentation des excédents commerciaux.

Il est donc clair que les vues de Washington sur la manière d'assainir la situation et sur le partage des responsabilités de cette situation diffèrent nettement de celles des autres pays. Parmi ceux-ci, il en est en effet à être convaincus que les Etats-Unis ont le devoir de modérer leurs engagements à l'étranger et, en tout cas, d'ajuster ces engagements à leurs facultés réelles. Sur le partage des charges par les pays en excédent, la controverse est immédiate, puisque comptent au nombre de ceux-ci des pays comme l'Inde, l'Espagne, le Brésil, le Ghana, etc... qui, manifestement, sont incapables de tout partage de ce genre. Enfin, la plupart des Banques centrales européennes estiment que le déficit de la balance des paiements devrait avoir comme conséquence automatique la réduction des liquidités internes, ce qui contribuerait au processus de réajustement; elles pensent donc que les Etats-Unis n'assument pas leur part lorsque la Réserve Fédérale remplace automatiquement les liquidités perdues en vertu du déficit. Il est peu probable que de telles divergences d'appréciation se réduisent dans un proche avenir; elles continueront donc à brouiller le tableau un certain temps.

Mais la question se pose aussi de savoir s'il est exact que la restauration de l'équilibre de la balance dépend effectivement d'une improbable participation étrangère. Les Etats-Unis sont-ils obligés de continuer à subir le fardeau d'énormes balances dollar sur lesquelles ils versent en outre des intérêts d'un substantiel montant ? En réalité, ils sont parfaitement en droit de se tourner vers le FMI et, comme n'importe quel autre pays, de faire approuver par cette Organisation une modification de l'onéreuse parité du dollar. On peut penser qu'ils enclencheraient enfin ainsi effectivement tout le processus permettant au système de retrouver son équilibre.

Pourquoi ne le font-ils pas ? Sans doute par un orgueil assez compréhensible touchant la valeur du dollar. Mais surtout parce qu'une telle action devrait être autorisée par le Congrès et qu'en la matière nul n'a le pouvoir d'ébranler celui-ci. Les Etats-Unis sont l'un des rares pays au monde où le pouvoir exécutif fait l'objet d'une pareille limitation, et la première des réformes serait de supprimer cette limitation. Ainsi seulement en effet l'Exécutif pourrait-il assumer la plénitude de ses responsabilités.

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

BILAN ECONOMIQUE 1970. - Le vigoureux essor économique observé dans la Communauté depuis le milieu 1967 s'est poursuivi en 1970. Le développement de la production a toutefois été moins sensible qu'au cours des années précédentes. Le taux de croissance d'une année à l'autre du produit brut, en termes réels, a atteint 6 % contre 7 % en 1969 et 6 % en 1968. La progression enregistrée depuis 1957 s'élève ainsi à 95 %, contre 61 % aux Etats-Unis et 42 % en Grande-Bretagne. C'est ce que souligne la Commission dans son bilan de fin d'année sur la situation économique de la Communauté.

La croissance de la demande intérieure a été à peu près aussi vigoureuse qu'en 1969. Seuls les investissements sous forme de stocks ont eu une incidence modératrice sur l'évolution conjoncturelle. En revanche, de très fortes impulsions ont émané de la formation brute de capital fixe, qui a progressé de 18,5 % en valeur, contre 15,5 % en 1969.

La Commission note également que l'augmentation des dépenses de consommation, en comparaison annuelle, s'est légèrement accélérée. La hausse rapide des salaires a joué à cet égard un rôle essentiel : elle a atteint entre 10 et 20 % selon les pays. Comme, d'autre part, la croissance annuelle des revenus de la propriété et de l'entreprise a été moins forte, la répartition du revenu national s'est modifiée sensiblement à l'avantage des salariés. La production n'a pas été en mesure de s'adapter au rythme d'expansion de la demande; la production agricole n'a guère contribué au développement de l'offre intérieure; quant à la production industrielle, qui a progressé de 8 % environ, sa croissance s'est nettement modérée, tant en comparaison annuelle - eu regard du taux de 11 % enregistré en 1969 - que dans le courant de l'année.

Si l'expansion de la valeur ajoutée à prix constants s'est révélée insuffisante par rapport à celle de la demande monétaire globale, la cause en réside essentiellement dans le fait que les réserves de capacités techniques et de main d'oeuvre étaient quasiment épuisées. Dans quelques secteurs toutefois, et notamment dans les industries de base et certaines industries de consommation, le comportement du négociant et des utilisateurs en matière de stockage a également constitué un frein au développement de la production.

Dans certains pays membres, le chômage a atteint durant l'été un niveau à peu près incompressible; dès le second semestre cependant, une légère tendance à la détente s'est manifestée çà et là sur les marchés de l'emploi. Par suite de l'écart considérable existant entre l'offre intérieure et la demande globale, la croissance des importations en provenance des pays tiers est demeurée très vive en 1970. L'économie de la CEE a ainsi fortement stimulé la conjoncture mondiale.

En dépit du large recours à l'extérieur pour compléter la production intérieure, la montée des prix a été exceptionnellement forte.

Jamais encore depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, une hausse aussi rapide n'avait été enregistrée en comparaison annuelle. Si la balance des paiements courants s'est nettement détériorée, la balance des opérations en capital s'est soldée, contrairement à l'année précédente, par des excédents élevés. Les réserves bruts d'or et de devises des autorités monétaires des pays membres se sont accrues de quelque \$ 6,8 milliards au cours des dix premiers mois de l'année, alors qu'elles avaient accusé, pour toute l'année 1969, une réduction de \$ 1,7 milliard.

PERSPECTIVES A COURT TERME. - La Communauté verra vraisemblablement se poursuivre en 1971 l'affaiblissement de sa croissance économique, amorcé en 1970. L'expansion de la demande globale marquera sans doute un net ralentissement. Le taux de croissance des exportations, tel qu'on le prévoit actuellement, se chiffrerait à 8 % contre 14 % en 1970. En ce qui concerne la demande intérieure, il faut notamment s'attendre à un développement moins rapide de la formation brute de capital fixe. Certes, les carnets de commandes, encore bien garnis, permettent toujours d'escompter pour les premiers mois de 1971 une augmentation appréciable des dépenses effectives d'investissement. Par la suite cependant, l'affaiblissement déjà perceptible de la propension à investir des entreprises pourrait se faire sentir de plus en plus. Au total, les dépenses consacrées à la formation brute de capital fixe devraient s'accroître de 10,5 % contre 18,5 % en 1970.

L'augmentation des dépenses de consommation privée atteindrait 10 % contre 12 % en 1970. Son ralentissement serait donc un peu moins prononcé, du fait que l'expansion de la masse salariale restera vive et ne s'affaiblira que progressivement. L'offre de biens ne sera pas à même de s'adapter, dans les premiers temps, au développement toujours rapide de la demande globale. En raison de l'extension prévisible des capacités techniques et des réserves disponibles de main d'oeuvre, on peut escompter à 4,5 % le taux de croissance de 1970 à 1971 du produit brut en termes réels. Pareil taux suppose que, dans certains secteurs, le degré d'utilisation des capacités, encore extrêmement élevé à l'heure actuelle, diminuera dans le courant de l'année.

Ces perspectives impliquent le maintien du plein emploi. Le danger reste grand d'une persistance de la hausse des prix. L'accroissement des coûts salariaux jouera à cet égard un rôle important. Dans ces conditions, la politique économique se trouvera devant la tâche difficile d'assurer la stabilisation des prix et des coûts, tout en évitant un ralentissement cumulatif de l'expansion économique.

1°) Allemagne. L'activité économique est restée caractérisée en 1970 par une vive croissance. La demande étrangère a marqué un développement moins rapide, à la suite de la réévaluation de l'automne précédent, tandis que la demande intérieure devenait progressivement le facteur principal de l'expansion. L'augmentation des commandes de biens d'investissement, en particulier, est restée si importante au début qu'une hausse des prix d'une ampleur sans précédent a été en-

registrée au stade de la production. L'élasticité de la demande ayant diminué, le déséquilibre de l'économie allemande est allé en s'aggravant, de telle sorte qu'au milieu de l'année la politique restrictive qui jusque là était essentiellement le fait de la Banque Centrale, a été complétée par un programme de stabilisation du Gouvernement. Si l'évolution des inscriptions de commandes est devenue nettement moins dynamique au second semestre, les perspectives d'évolution de la conjoncture sont néanmoins assombries par le risque d'une accélération de la hausse des prix et des coûts.

Etant donné la forte augmentation des revenus, on peut s'attendre en 1971 à un vif essor de la consommation. En revanche, l'expansion des dépenses d'investissement s'affaiblira sans doute d'une façon sensible, en particulier dans le secteur des entreprises, sous l'effet notamment d'un amenuisement des marges bénéficiaires. Comme il est à prévoir que l'élasticité de l'offre sera désormais plus faible en raison des tensions excessives auxquelles l'appareil de production a été soumis durant une assez longue période, la croissance en volume du P.N.B. devrait se situer légèrement en deçà de la tendance à l'évolution à moyen terme et atteindre 3,5 % environ. La stabilisation des coûts et des prix devrait cependant demeurer l'objectif prioritaire de la politique conjoncturelle.

2°) France. Grâce à la dévaluation du mois d'août 1969 et au plan de redressement énergiquement appliqué par la suite, des progrès très rapides et très appréciables ont été réalisés dans le courant de l'année 1970 sur la voie du rétablissement de l'équilibre extérieur : le déficit de la balance commerciale a diminué, la balance des paiements est redevenue fortement excédentaire, et un afflux continu de devises a permis de rembourser rapidement la dette à court terme envers l'étranger et de reconstituer les réserves monétaires. La restauration de l'équilibre intérieur s'est cependant révélée plus difficile dans une conjoncture mondiale soumise à de fortes influences inflationnistes. En effet, si l'augmentation de la propension à l'épargne des ménages a entraîné une nette détente sur le marché de biens de consommation, la vigueur inattendue de l'essor des exportations et la nouvelle accentuation du boom des investissements qui en est résulté ont encore entraîné pendant une bonne partie de l'année un degré très élevé d'utilisation de l'appareil de production et des ressources de main d'oeuvre. La hausse des coûts et des prix est demeurée très rapide.

La politique conjoncturelle devrait donc consolider par priorité les bases qui permettront de réaliser une croissance à plus long terme aussi rapide que possible - souhaitable aussi du point de vue de la politique de l'emploi - tout en assurant à l'économie française une plus grande stabilité intérieure et le maintien de sa capacité concurrentielle. Les pouvoirs publics devraient, en particulier, conformer leurs comportements à ces impératifs, d'autant plus que, selon toute vraisemblance, la consommation accusera une vigoureuse reprise, que l'activité d'investissement des entreprises restera vive et que les facteurs autonomes de hausse des salaires et des prix subsisteront sans doute, tandis qu'il pourrait devenir plus difficile d'élargir les débouchés sur les marchés mondiaux.

3°) Italie. Malgré une demande potentielle importante, la croissance économique est restée bien en deçà des prévisions pendant la majeure partie de l'année 1970, essentiellement en raison de la persistance des troubles sociaux. Sous l'effet de massives augmentations de salaires, qui sont allées de pair avec une progression relativement faible de la production, une hausse rapide des coûts et des prix a été enregistrée de 1962 à 1970. La demande intérieure surtout, et en particulier les dépenses de consommation ont accusé une vive expansion. Les exportations, elles aussi, ont réalisé des progrès notables, en dépit des difficultés éprouvées par les entreprises pour respecter leurs délais de livraison. Les importations s'étant développées très rapidement, par suite de l'élasticité relativement faible de l'offre intérieure, la balance des paiements courants a marqué une détérioration d'une ampleur exceptionnelle. L'évolution de la balance globale des paiements a néanmoins été bien plus favorable qu'en 1969, grâce à une amélioration très sensible de la balance des opérations en capital.

Dans l'hypothèse d'une paix sociale durable, l'expansion de l'économie italienne devrait redevenir vive en 1971. Du côté de la demande en tout cas, et abstraction faite des investissements en construction, dont la tendance sera vraisemblablement assez faible, les conditions d'un développement rapide de la production et de l'emploi sont sans conteste remplies. Le climat des prix demeurera tendu, de sorte que la stabilisation des prix et des coûts, qui revêt aussi une importance capitale pour la consolidation de l'équilibre extérieur, doit rester pour le moment l'objectif prioritaire de la politique économique.

4°) Pays-Bas. Les troubles sociaux qui se sont produits aux Pays-Bas vers la fin de l'été et la vague de hausse des salaires qu'ils ont provoquée ont clairement mis en lumière les conséquences pour l'équilibre interne et externe de l'économie néerlandaise, de la surchauffe conjoncturelle qui a résulté de l'excédent croissant de la demande. Tandis que le développement des exportations s'est ralenti depuis le début de 1970, la demande de consommation et les investissements des entreprises ont accusé une expansion accélérée, qui a porté à un degré extrêmement élevé l'utilisation des capacités techniques de production et a entraîné une pénurie aiguë de main d'oeuvre. En raison surtout de l'élasticité réduite de l'offre intérieure, la croissance des importations a été très rapide et s'est traduite par une détérioration notable du solde extérieur. En même temps, les prix montraient de fortes tendances à la hausse.

La vive augmentation des coûts et des prix influencera encore assez longtemps l'évolution conjoncturelle en 1971. Le développement spontané de la demande laisse plutôt prévoir une persistance de la surchauffe, d'autant plus que la marge d'extension de la production restera sans doute limitée, malgré les investissements importants réalisés au cours des années précédentes. Le rétablissement d'une stabilité interne satisfaisante, qui conditionne aussi un meilleur équilibre externe, devrait donc être l'objectif prioritaire de la politique économique.

5°) Belgique. Après le vif essor conjoncturel dont elle avait témoigné en 1969, l'économie belge a vu son expansion se modérer légèrement dans le courant de l'année 1970. L'affaiblissement de l'élasticité de l'offre, dans de nombreux secteurs, a été un facteur déterminant de cette évolution, mais certains éléments de la demande y ont également contribué. C'est ainsi que la demande étrangère et les investissements sous forme de stocks ont imprimé à l'activité économique des impulsions nettement moins fortes que durant l'année précédente. En revanche, la demande finale a marqué une croissance très rapide. La pénurie de main d'oeuvre est demeurée aiguë, bien qu'au cours de l'année une certaine détente soit apparue sur le marché de l'emploi. Les tendances inflationnistes sont, en général, restées vives. Toutefois, par suite notamment de la hausse des prix qui sévit à l'échelle mondiale, elles n'ont pas entraîné une détérioration de la balance des paiements courants. Au contraire, une augmentation appréciable des excédents a été enregistrée.

Pour l'année 1971, il y a plutôt lieu de prévoir un nouvel affaiblissement de l'expansion de la demande, étant donné les perspectives moins favorables en ce qui concerne la vente des produits belges aux principaux partenaires commerciaux. Les conditions de l'équilibre, compte tenu surtout de la hausse moyenne des prix, pourraient néanmoins se détériorer. D'une part en effet, l'augmentation des coûts de production est restée très forte jusqu'à une période récente. D'autre part, si les chefs d'entreprise, devant la détérioration de leurs coûts de production, s'abstenaient d'appliquer dans la mesure souhaitable les baisses de prix rendues possibles par la réforme du système fiscal, la mise en application de la taxe à la valeur ajoutée pourrait, par elle-même, déclencher de nouvelles tendances à la hausse. Dans ces conditions, cette mesure n'entraînerait pas seulement une modification de la structure des prix, mais aussi un relèvement de leur niveau moyen. Aussi la politique économique devrait elle viser essentiellement à obtenir que les partenaires sociaux adoptent un comportement plus conforme aux impératifs de la conjoncture. Il faudrait notamment dans ce contexte, que les autorités s'abstiennent d'atténuer prématurément le caractère restrictif de l'orientation actuelle.

6°) Luxembourg. Un affaiblissement sensible de la demande mondiale de produits sidérurgiques a constitué le trait dominant de la conjoncture luxembourgeoise en 1970. Toutefois, du fait de l'évolution relativement favorable des exportations de produits des industries d'implantation récente et de l'essor persistant de la demande intérieure, le ralentissement de la croissance économique a été moins prononcé que lors des phases correspondantes des cycles économiques antérieures. L'augmentation du PNB à prix constants pourrait se chiffrer à 3,5 % en 1970 contre 7 % en 1969. Jusqu'à présent le ralentissement de l'activité n'a pas encore eu d'incidence favorable sur les conditions de l'équilibre. Le suremploi a persisté et la hausse des prix et des coûts unitaires s'est sensiblement accélérée.

En 1971 l'évolution économique sera tout d'abord déterminée par une tendance très hésitante de la demande mondiale de produits luxembourgeois et par un affaiblissement de la demande intérieure, en particulier des investissements fixes. En dépit du nouveau ralentissement de l'expansion économique, la hausse des prix et des coûts devrait demeurer vive.

LES INCOMPATIBILITES DU SYSTEME BRITANNIQUE AVEC LE TRAITE CECA.- La Commission a transmis au Conseil un memorandum sur les dispositions et pratiques en vigueur au Royaume-Uni et qui ne sont pas compatibles avec les dispositions du Traité CECA et ses règlements d'exécution. Il s'agit d'incompatibilités dont l'élimination devra être envisagée dès les négociations d'adhésion, du moins en ce qui concerne les plus importantes. Elles concernent essentiellement les règles de concurrence et de prix ainsi que les dispositions destinées à assurer une transparence suffisante du marché commun du charbon et de l'acier grâce à la publicité des prix et conditions de transport des produits.

Des difficultés supplémentaires résultent de la structure d'entreprises nationalisées des industries sidérurgique et charbonnière du Royaume-Uni, ce qui leur confère, par leurs dimensions, des capacités techniques et financières très supérieures à celles des entreprises les plus importantes de la Communauté. En effet, alors que la production charbonnière de l'ensemble de la Communauté n'a atteint en 1969 que 167,5 millions de t., le National Coal Board a produit à lui seul environ 150 millions de t., et tandis que la BRITISH STEEL CORP. a produit au cours de la même année 24,3 millions de t. d'acier brut, l'entreprise sidérurgique la plus importante de la Communauté n'en a produit que 12,5 millions de t.

En matière de charbon, la concurrence sur le marché énergétique entre le charbon et les hydrocarbures ne laisse guère à un producteur charbonnier, si important soit-il, la possibilité de se soustraire au jeu de la concurrence, mais en matière de produits sidérurgiques, le problème posé est plus complexe en raison de l'absence de toute concurrence de substitution. La production d'acier brut de la BRITISH STEEL CORP. représenterait dans le Marché Commun élargi quelque 18 % de la production communautaire. Or, dans ses "grandes lignes d'une politique de concurrence en matière de structures de l'industrie sidérurgique", la Commission a exprimé l'opinion qu'il y aurait un risque sérieux en ce qui concerne le maintien d'une concurrence effective si la part d'un des plus grands groupes ou entreprises de la Communauté excédait 12 à 13 % de la production communautaire d'acier brut, et qu'elle examinerait avec un soin particulier des demandes d'autorisation relatives à des concentrations dépassant ce seuil, tout en veillant à éviter toute discrimination entre producteurs. L'existence d'une entreprise de la taille de la BSC pourrait déclencher dans la Communauté élargie un processus de concentration qui conduirait en fin de compte à un nombre limité de grandes entreprises constituées pour la plupart à l'intérieur des frontières de chacun des Etats. Il en résulterait une structure du marché qui ne serait pas conforme aux objectifs du Traité de Paris.

La Commission n'indique pas dans son memorandum par quelles mesures un tel risque pourrait être évité, mais ce problème figurera probablement au centre des négociations d'adhésion concernant la CECA. Le Traité CECA étant fondé sur la liberté de l'entreprise, certaines

fonctions de surveillance et de contrôle exercées par le ministre de tutelle sur les entreprises nationalisées des industries du charbon et de l'acier britanniques devront disparaître. Il en est de même des influences notables exercées par le IRON & STEEL CONSUMERS COUNCIL et le COAL CONSUMERS COUNCIL, qui doivent être consultés sur tout sujet (y compris les prix) touchant les intérêts des consommateurs, et qui peuvent saisir le Ministre de tutelle de ces questions.

En matière d'aides, aucun problème ne devrait se poser dans le domaine des subventions aux charbonnages, qui sont organisées de manière assez similaires de part et d'autre de la Manche. Mais, pour la sidérurgie, la Commission estime que le non-versement de dividendes et le maintien de l'accès aux moyens financiers à long terme avantagent considérablement la BRITISH STEEL CORPORATION par rapport à ses concurrents du secteur privé. La délégation britannique a contesté que les éléments constitutifs d'une aide soient réunis en l'occurrence. Un tel comportement serait parfaitement normal en période de faible conjoncture, et par ailleurs, il serait de la ferme intention du Gouvernement britannique de mettre fin au déficit de la BRITISH STEEL CORP. qui serait gérée à l'avenir selon des principes commerciaux et devrait faire des bénéfices.

Il va de soi, enfin, que les industries charbonnière et sidérurgique du Royaume-Uni devront adopter le système de publicité des prix et de non discrimination prévu au Traité, de même qu'une publicité adéquate devra être introduite pour les prix et conditions de transport.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 19 - AMEUBLEMENT - Pays-Bas: A. J. GROOT LANDEWEER prend 50 % dans B. H. KLOMPEN HOUWER.
- P. 19 - ASSURANCES - Allemagne: AMFAS GROEP réorganise ZENITH VOLKS- & LEBENSVERSICHERUNG; Deux nouvelles succursales pour GOTHAER VERSICHERUNGSBANK. Pays-Bas: Création de VERZEKERINGSGROEP VOOR INTERNATIONAAL BEROEPSGOEDERENVERVOER.
- P. 20 - AUTOMOBILE - Italie: FORD simplifie certains intérêts au profit de CARROZZERIA VIGNALE. Italie: FIAT et FORD s'associent pour renflouer LAMBORGHINI.
- P. 20 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE prend 25 % dans KLAUS ESSER. France: Participation minoritaire croisée ENTREPRISE CARONI/ENTREPRISE RAZEL FRERES. Pays-Bas: Les apports de PROOST & BRANDT à CINDU-KEY & KRAMER; VLOEIGAS PIJPLEIDING passe sous le contrôle de AANNEMINGSBEDRIJF P. VERMEER.
- P. 21 - CHIMIE - Allemagne: UNICHEMA est filiale d'UNILEVER; THE CEILCOTE C° développe sa filiale de Pfungstadt.
- P. 22 - COMMERCE - Allemagne: BREUER est à capital néerlandais. Belgique: Association internationale dans INTERDIS. France: FRANCAISE RALLI est d'origine britannique; Création de FRANCO-NORVEGIENNE D'ECHANGES COMMERCIAUX. Pays-Bas: Concentration INKOOPTVERENIGING PEHODA/INKOOPCOMBINATIE NEDERLAND. Taiwan: LINDETEVES-JACOBBERG s'installe à Taïpeh.
- P. 23 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: FRIED. KRUPP prend 15 % dans ERNO RAUMFAHRTTECHNIK. France: Association franco-allemande dans AIRBUS INDUSTRIE. Italie: Les apports de FIAT, AERFER et FILOTECNICA SALMOIRAGHI à AERITALIA.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: GILFORD INSTRUMENTS s'installe à Düsseldorf. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour BILLMAN-REGULATOR. Pays-Bas: OGEM prend le contrôle d'ELECTROTECHNISCH BUREAU H. G. EEKLES.
- P. 25 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: FRANKEL devient majoritaire dans C. F. C. KETTENFORDERANLAGEN; Une licence VAN DORN pour KRUPP; Les accords ABEX/PAG PRESSWERK; SALZGITTER MASCHINEN prend le contrôle de RICHARD ZIPPEL. France: Association germano-américaine dans ABEX NOCTO; MANUFACTURE QUENOT-MABO passe sous le contrôle de STANLEY WORKS; Une licence GENERAL ELECTRIC pour CONSTRUCTIONS NAVALES & INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE; HAKO-WERKE réorga-

nise sa filiale COUAILLAC & BLY; Les accords FRANCE ELEVAGE/ETS LE-ROUX & LOTZ. Italie: Simplification de structures chez RIELLO; Création de COGNE MACCHINE TESSILI-COGNE TEX.

- P. 27 - CUIR - Allemagne: FRITALA-LAUTER PELZ est à capital finlandais. Pays-Bas: CHROOMLEDERFABRIEK "DE AMSTEL" passe sous le contrôle de HAGEMEIJER.
- P. 28 - EDITION - Italie: Association AGOSTINI/RICO dans NOVA-RICO. Pays-Bas: Réorganisation de UITGEVERSMIJ. AE. E. KLUWER; COMBIGRAPH prend le contrôle de DRUKKERIJ GESTEL.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Création d'IBM SONDESYSTEME. Belgique: HIFILEC est à capital suisse. France: LYONNAISE D'APPLICATIONS MECANOGRAPHIQUES prend le contrôle d'INFOR; Création de ROCHE BIOELECTRONIQUE; Une licence AUTOMATISME & TECHNIQUE pour ENGIN MATRA. Italie: THE PLESSEY C° prend le contrôle d'ARCO-STA PER L'INDUSTRIA ELETTRONICA; STA ITALIANA ELETTRONICA passe sous le contrôle d'IMPERIAL TRANS-EUROPE N.V.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: ALGEMENE BANK NEDERLAND ouvre une agence à Francfort; HAMBROS BANK prend 33,3 % dans BANKHAUS BURGARDT & BROCKELSCHEN. Belgique: CREDIT FACTORING INTERNATIONAL appartient à NATIONAL WESTMINSTER BANK; BANQUE DE GESTION PRIVEE est créée par CREDIT LYONNAIS pour reprendre BANQUE SOCIALE; CREDIT DU NORD lance une OPA sur BANQUE COMMERCIALE HUTOISE. France: Les accords COMPUTER SERVICE/SOVAC. Italie: PROFIT est d'origine suisse. Luxembourg: CAPITAL DYNAMICS est à l'origine d'ADVANCED TECHNOLOGY INVESTMENTS; WESTINVEST est à capital belge; CIE PRIVEE DE PARTICIPATIONS est fondée par B.N.P.; STE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND est filiale de BANCO DI ROMA.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: SQUIBB BEECH-NUT s'installe à Hambourg; Les accords VAN HOUTEN/LEONARD MONHEIM. France: GRANDS MOULINS MAUREL prend le contrôle de RIVOIRE-CARRET-LUSTUCRU; GREY POU-PON, MOUTARDE MAILLE et PARIZOT passent sous le contrôle de CHOCOLAT POULAIN; MOËT & CHANDON absorbe JAS HENNESSY. Italie: VICENTE PASCUAL-PASCUAL s'installe à Milan.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne: Trois filiales cadres pour R.T.Z. PILLAR. Belgique: Association germano-belge dans CAVOBEL. France: GRETSCH-UNITAS s'installe à Paris. Italie: AZIENDA MINERARIA METALLURGICA ITALIANA prend le contrôle de MONTEPONI & MONTEVECCHIO.
- P. 35 - PARFUMERIE - Belgique: PLOUGH s'installe à Bruxelles.
- P. 36 - PETROLE - Allemagne: DEUTSCHE TOTAL prend 20 % dans ERDOEL-RAFFINERIE DUISBURG. Italie: SICILIANA LUBRIFICANTI appartient à STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY.

- P. 36 - PLASTIQUES - Belgique: Association germano-belge dans TELASTIC; WIGO est filiale de ETS MANDUCHER. France: ELBATAINER FRANCE est à capital allemand.
- P. 37 - PUBLICITE - Allemagne: HOFFMANN, HÖFNER & KNAUPP entre dans le partnership "BENSON, NEEDHAM, UNIVAS".
- P. 37 - TEXTILES - Allemagne: CARRINGTON-VIYELLA cède sa filiale de Kaiserslautern à I. C. I. Pays-Bas: Les apports de SPONTOR à ROBEY SPORT.
- P. 38 - TOURISME - Belgique: Une association franco-belge est à l'origine de SODEHOTEL.
- P. 38 - TRANSPORTS - Belgique: CARL PRESSER ouvre une succursale indirecte à Anvers. France: J. LAURITSEN se défait de ses intérêts dans CIE DE NAVIGATION FRUITIERE. Grande-Bretagne: S. C. A. C. (U. K.) est à capital français. Pays-Bas: Concentration VAN WEZEL/GOEDKOOP.
- P. 39 - VERRE - Autriche: EUROVER FLACHGLASBERATUNGS est filiale de GLACERIES DE SAINT-ROCH.
- P. 40 - DIVERS - France: ARBOIS (jouets) passe sous le contrôle de GENERALE DU JOUET; MANERA (promotion immobilière) participe à la création d'EUROSEMINAIRES.
-

AMEUBLEMENT

(593/19) Un accord de coopération a été négocié aux Pays-Bas entre les manufactures de meubles (chaises, tabourets, fauteuils notamment) A. J. GROOT LANDEWEER N.V. (Eibergen) et B. H. KLOMPEN HOUWER N.V. (Dinxperlo), assorti de la prise d'une participation de 50 % de la première (250 employés) dans la seconde (50).

ASSURANCES

(593/19) Vingt deux compagnies néerlandaises d'assurances - dont plusieurs affiliées ou liées aux groupes ROYAL INSURANCE C° Ltd de Liverpool (à travers sa filiale LIVERPOOL & LONDON & GLOBE INSURANCE C° Ltd) et EAGLE STAR INSURANCE C° de Londres (cf. N° 571 p. 20)-se sont associées pour constituer à La Haye la société de réassurances VERZEKERINGSGROEP VOOR INTERNATIONAAL BEROEPSGOEDERENVERVOER N.V. (capital de Fl. 5 millions). La direction de celle-ci a été confiée à la filiale à La Haye EERSTE ROTTERDAMSCHER MIJ. VAN VERZEKERING N.V. du groupe NATIONALE NEDERLANDEN N.V. (cf. N° 591 p. 17), principale fondatrice avec 18 %.

Les principaux autres actionnaires sont les groupes ou sociétés DELTA-LLOYD AUTOVERZEKERING N.V. (Amsterdam), N.V. VERZEKERING MIJ. HOLLAND (Utrecht), MIJ. VAN ASSURANTIE DISCONTERING & BELEENING DER STAD ROTTERDAM ANNO 1720 N.V. (Rotterdam), ASSURANTIE MIJ. "DE ZEVEN PROVINCIEËN" N.V. (La Haye), ASSURANTIE MIJ. "NIEUW ROTTERDAM" N.V. (Rotterdam), FATUM ONGEVALLERVERZEKERING MIJ. VAN DE NEDERLANDEN VAN 1845 N.V. (La Haye), VERZEKERINGSMIJ. DE OUDE ZWOLSCHE VAN 1895 (La Haye), BRAND MIJ. TE AMSTERDAM VAN 1790 N.V. (Amsterdam), etc .

(593/19) La filiale N.V. ROTTERDAMSCHER VERZEKERING SOCIETEITEN-R.V.S. de l'AMFAS GROEP N.V. (Rotterdam) a transformé la compagnie allemande d'assurances "Vie" ZENITH VOLKS- & LEBENSVERSICHERUNG AG (Saarbrücken), dont elle s'est tout dernièrement assurée le contrôle (cf. N° 592 p. 18), en ROVERO RVS LEBENSVERSICHERUNG AG. Elle en a en même temps nommé directeurs MM. H. Nobel et J. Spoel, et administrateurs MM. J. Van Someren et A. Maat.

(593/19) Lié par des participations minoritaires croisée avec le groupe de Gottingen GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG a.G. (cf. N° 565 p. 17), le groupe d'assurances générales de Cologne GOTHAER VERSICHERUNGSBANK VVaG a renforcé son réseau de succursales en ouvrant des bureaux à Dortmund et Stuttgart.

AUTOMOBILE

(593/19) Passées il y a quelques mois (cf. N° 571 p. 20) du contrôle du groupe ROWAN INDUSTRIES INC. (Westminster/Maryland) à celui du constructeur FORD MOTOR C° (Dearborn/Mich.), les firmes italiennes de carrosserie automobile CARROZZERIA VIGNALE SpA (Glugiasco/Torino) et DE TOMASO AUTOMOBILI SpA (Modène) s'appêtent à fusionner par absorption de celle-ci (capital de Li. 50 millions) par celle-là (Li. 648 millions).

(593/19) Les groupes FIAT SpA (Turin) et FORD (cf. supra) négocient le renflouement du groupe mécanique italien AUTOMOBILI FERRUCCHIO LAMBORGHINI SpA (S. Agata Bolognese/Bologna), qui produit des automobiles de luxe et de grosse cylindrée (marque "Espada") à S. Agata, mais surtout des tracteurs agricoles à Cento/Ferrare (40.000 unités/an des modèles "Marzal" et "Miura").

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(593/19) Le groupe d'édition ainsi que de transformation et distribution papetière PROOST & BRANDT N.V. d'Amsterdam (cf. n° 585 p.43) rationalisera ses intérêts en faisant apport au groupe chimique de La Haye CINDUKEY & KRAMER N.V. (cf. n° 591 p.19) de son activité de négoce de matériaux de construction (cf. n° 483 p.25), du ressort de sa filiale d'Amsterdam HANDELMIJ. PROOST BOUWMATERIALEN N.V. (cf. n° 460 p.34).

Celle-ci sera intégrée début 1971 au sein d'une nouvelle PROOST BOUW N.V., coiffée par la Division HAFCON N.V. du groupe de La Haye. Depuis peu, cette Division a entrepris le regroupement de ses activités "matériaux de construction" à Maasluis et Uithoorn.

(593/19) La WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (Düsseldorf) a pris un intérêt de 25 % environ dans la firme de fournitures générales (aération, étanchéité, éclairage, toitures, etc...) pour le bâtiment KLAUS ESSER KG de Norf üb. Neuss (cf. n° 360 p.22).

Animée par M. Klaus Otto Esser (Düsseldorf), celle-ci (fonds de commandite de DM. 20 millions) réalise avec 600 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 65 millions à son siège et dans ses succursales de Francfort, Hambourg, Munich, Hanovre, Stuttgart et Berlin. Elle détient une participation de 50 % aux Pays-Bas dans la firme NORALPH N.V. d'Alphen a.d. Rijn (cf. n° 226 p.21), créée en 1963 en association avec le groupe de La Haye N.V. BOUWSTOFFEN v/h A.E. BRAAT (cf. n° 510 p.28).

(593/21) Les compagnies françaises de génie civil ENTREPRISE CARONI SA de La Madeleine/Nord (cf. n° 526 p.15) et ENTREPRISE RAZEL FRERES SA (Paris) ont conclu un accord de collaboration technique assorti de la prise d'une participation réciproque de 10 %.

La première - qui a une filiale à Tournai, STE BELGE DES ENTREPRISES CARONI-SO.BE.CA. SA - est spécialisée dans les ouvrages d'art, travaux hydrauliques et souterrains ainsi que construction industrialisée d'immeubles d'habitation; elle a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 170 millions, celui de RAZEL, spécialiste de terrassement, s'établissant à F. 150 millions.

(593/21) Un accord de coopération et de rationalisation a été négocié aux Pays-Bas entre les entreprises de génie civil (adductions, pose de canalisations, etc...) N.V. AANNEMINGSBEDRIJF P. VERMEER (Hoofddorp) et N.V. VLOEIGAS PIJPLEIDING (Ijmuiden), assorti de la prise du contrôle de celle-ci par celle-là. La première occupe 450 personnes et son chiffre d'affaires annuel avoisine Fl. 30 millions; la seconde réalise avec 180 employés un chiffre de Fl. 8 millions.

CHIMIE
--------

(593/21) La réorganisation en cours (cf. n° 591 p.41) des intérêts en République Fédérale du groupe UNILEVER N.V. (Rotterdam) sera sanctionnée dans le domaine des produits oléochimiques par la concentration des sociétés de Francfort VSW GERMANIA GmbH VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR OLEOCHEMISCHE ERZEUGNISSE et de Hambourg ALDAG FETTCHEMIE GmbH VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR STEARIN, OLEIN, FETTSÄUREN, GLYZERIN - reprise en 1968 à la firme de Hambourg OTTO ALDAG oHG (cf. n° 489 p.21).

Le cadre de cette opération sera une nouvelle affaire à Hambourg, UNICHEMA GmbH (usines à Hambourg et Emmerich), qui, opérationnelle dès 1971, collaborera étroitement avec la filiale spécialisée PRICE'S CHEMICALS LTD de la compagnie-soeur de Londres UNILEVER LTD, dont elle commercialisera les produits à l'étranger à travers une Division "UNICHEMA INTERNATIONAL".

(593/21) Spécialiste aux Etats-Unis de produits chimiques anticorrosion et d'étanchéité pour revêtements de sols, ciments, joints de briques, mastics, etc..., la compagnie THE CEILCOTE C° INC. (Bera/Ohio) a quintuplé à DM. 0,5 million le capital de sa filiale allemande CEILCOTE KORROSIONSTECHNIK GmbH (Pfungstadt-Darmstadt/Hessen) pour en financer le développement.

Animée par MM. L. Ruckelshausen - propriétaire de l'entreprise ADOLF RUCKELSHAUSEN REKORD HEIZUNGS- & KLIMAGERATE (Pfungstadt) - et Walter Herzfeld, cette filiale, créée fin 1966, a une société soeur en Grande-Bretagne, CEILCOTE U.K. LTD, créée en 1968.

COMMERCE

(593/22) Membre à Londres du groupe ISRAEL DISCOUNT BANK LTD de Tel Aviv (cf. n° 592 p.19), la compagnie RALLI INTERNATIONAL LTD - née de la fusion en 1969 des sociétés RALLI BROTHERS BANKERS LTD et ORIENTAL CARPET MANUFACTURERS LTD (cf. n° 400 p.28) - a présidé à la constitution à Paris de la STE FRANCAISE RALLI Sarl (capital de F. 20.000), qui, gérée par M. Guy Cohen, a pour objet le négoce de toutes marchandises.

La fondatrice était déjà présente à Paris avec une filiale, STE PARISIENNE DE COURTAGE & DE PLACEMENTS SA (anc. STE FRANCAISE RALLI, première du nom).

(593/22) La chaîne commerciale volontaire UNION VEGE INTERNATIONALE-U.V.I. d'Amsterdam (anc. UNION VEGE EUROPEENNE-U.V.E. - cf. n° 546 p.24), à laquelle adhèrent quelque 70 entreprises de négoce en gros de plusieurs pays européens et extra-européens, a présidé à la création à Ixelles-Bru-xelles de la coopérative INTERNATIONAL DISTRIBUTORS-INTERDIS Sc, que préside M. Guy Duval Lemonnier, gérant de la compagnie française de commerce d'alimenta-tion en gros DUVAL-LEMONNIER Sarl de Carentan/Manche (groupe PROMODES-STE POUR LA PROMOTION & L'EXERCICE DES METHODES DE DISTRIBUTION SA - cf. n° 591 p.23).

La nouvelle affaire exercera ses activités à travers sept Divisions, spéciali-sées chacune dans une forme de distribution. Outre U.V.I., Division grossiste prési-dée par M. Albert Deslaizes (VEGE OSTSCHWEIZ & LIECHTENSTEIN LENTHOLD & CIE AG de St-Gall/Suisse), ce sont : (1) INTERCASH Sc (capital minimum de FB. 50.000) pour les opérations du type Cash & Carry, présidée par M. Hans Edi Curti (CURTI & CIE SA de Lucerne/Suisse); (2) CODISMA (FB. 50.000) pour les discounts et supermarchés, présidée par M. Noud Van Stekelenburg (VAN STEKELENBURG'S GROOTHANDEL N.V. de Helmond/Pays-Bas) et vice-présidée par MM. Pierre Ma-rette (PROMODES) pour la branche supermarchés et Jacques Storme (SA STORME FRERES de Luigne/Belgique) pour la branche discounts; (3) INTER-CATERING (FB. 50.000) pour les services aux collectivités, présidée par M. Herbert Philip (WATSON & PHILIP LTD de Dundee/Grande-Bretagne); (4) MULTIDISTRIBUTORS-MULTIDIS (FB. 50.000) pour le commerce traditionnel, présidée par M. Dick Brantson (WEATS-HEAF DISTRIBUTION TRADE LTD de Londres); (5) STE DES GRANDS MARCHES DE LA DISTRIBUTION-SOGRAMAD Sc (FB. 50.000) pour les très grandes surfaces, pré-sidée par M. Guy Duval Lemonnier; (6) TRANSCONTI (FB. 50.000) pour la distribu-tion internationale, présidée par M. Jan Jurgens (NEDEMA N.V. d'Utrecht/Pays-Bas) et à laquelle adhère notamment le groupe canadien THE OSHAWA WHOLESALE LTD (Toronto/Ont.).

(593/23) De formation récente à Paris (cf. n° 582 p.24) au capital de F. 100.000, la firme d'étude de marchés, prestation de services et promotion STE FRANCO-NORVEGIENNE D'ECHANGES COMMERCIAUX-SOFNOREC SA, que préside M. Jacques Gueyrand, l'a été par le groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 592 p.31) pour 70 % - dont 10 % directement et 60 % à travers la SOTREC-STE DE TRANSIT & D'ECHANGES COMMERCIAUX Sarl (Paris) - par la BANQUE TRANSATLANTIQUE SA (Paris) pour 20 % et par la CHRISTIANA BANK & KREDITKASSE GÖTEBORG BANK A/B (Göteborg) pour 10 %.

Filiale à 54,7 % du groupe C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (Paris), la BANQUE TRANSATLANTIQUE est également affiliée aux compagnies CHRISTIANA BANK & KREDITKASSE GÖTEBORG BANK, BAYERISCHE VEREINSBANK AG (Munich), BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA (Rome), BANKERS TRUST C° (New York) et BANK OF MONTREAL LTD (Montreal).

(593/23) Animé par M. Elbert C.M. Rueb, le groupe d'import-export de biens d'équipements LINDETEVES-JACOBBERG N.V. d'Amsterdam (cf. n° 589 p.26) a renforcé son réseau en Asie en constituant à Taipei/Taiwan la société TRANS-ASIAN AGENCIES LTD-TAAL, qui s'ajoute à ses intérêts en Australie (Melbourne), Japon, Thaïlande, Indonésie, Singapour, Hong Kong et Malaisie.

(593/23) Des intérêts néerlandais portés par M. Jan J. de Hoog (Rotterdam) ont été à l'origine à Cologne de la firme d'importation et négoce en gros de produits agricoles et alimentaires (fruits tropicaux et légumes notamment) BREUER GmbH (capital de DM. 20.000).

(593/23) Une concentration a été négociée à Amsterdam, pour prendre effet en février 1971, entre les groupements coopératifs de distribution en gros de vêtements pour hommes INKOOVERENIGING PEHODA G.A. et INKOO-COMBINATIE NEDERLAND N.V. (cf. n° 373 p.26), qui, ensemble, approvisionnent quelque 320 détaillants (25 % du marché local) et réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 200 millions.

## CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(593/23) Après le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. n° 592 p.37) qui y a pris une participation de 25 % au détriment de la filiale HAMBURGER FLUGZEUGBAU GmbH (Hambourg) du groupe d'Ottobrunn/Munich M.B.M.-MESSERSCHMITT-BÖLKOW-BLOHM GmbH (cf. n° 584 p.24), c'est le groupe FRIED. KRUPP GmbH (Essen) qui s'est assuré un intérêt de 15 % à Brême dans l'entreprise de mécanique et d'engineering aéro-spatial ERNO RAUMFAHRTTECHNIK GmbH (cf. n° 586 p.24), dont HAMBURGER FLUGZEUGBAU s'est complètement retirée.

ERNO (capital de DM. 10 millions), contrôlée à 60 % par la compagnie germano-hollandaise ZENTRAL-GESELLSCHAFT V.F.W. FOKKER mbH de Düsseldorf (cf. n° 579 p.22), réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 300 millions avec 1.200 employés (dont 1.100 techniciens et ingénieurs).

(593/24) Filiale paritaire à Naples des groupes FIAT (cf. supra, p. 19) et FINMECCANICA SpA de Rome (groupe I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA), la compagnie aéronautique AERITALIA SpA (cf. n° 538 p.19) recevra début 1971 divers actifs industriels : 1° de FIAT, le Département "appareils" de sa Division Aviation (usines à Turin et Caselle Torinese); 2° d'AERFER-INDUSTRIE AEROSPAZIALI MERIDIONALI SpA (contrôlée 49/51 par IRI et FINMECCANICA), ses usines de Capodichino et Pomigliano d'Arco/Napoli; 3° de FILOTECNICA SALMOIRAGHI SpA de Milan (cf. n° 541 p.22) sa Division "Instrumentation aéronautique" de Nerviano/Milano.

AERITALIA, dont le capital (Li. 0,5 milliard) est en cours d'augmentation, occupera quelque 8.000 personnes (dont 2.200 ingénieurs) dans cinq usines, sous la présidence de M. G. Valentini et la direction de MM. Oscar Cinquegrani et Giancarlo Salvi.

(593/24) Dans la perspective de la réalisation de l'appareil court-moyen courrier AIRBUS A. 300 B, les compagnies DEUTSCHE AIRBUS GmbH de Munich (cf. n° 555 p.27) et SNIAS-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA de Paris (cf. n° 584 p.24) ont présidé à la création à Paris du groupement d'intérêt économique AIRBUS INDUSTRIE. Présidé par M. F.J. Strauss et géré par M. H. Ziegler, celui-ci - auquel participera ultérieurement la compagnie HAWKER SIDDELEY GROUP LTD (Londres) - a pour vocation la coordination des travaux effectués par les différentes sociétés intéressées à cette réalisation.

DEUTSCHE AIRBUS - filiale commune des groupes MBM (cf. supra) et FOKKER VFW N.V. d'Amsterdam (cf. n° 579 p.22) - réalisera l'empennage et une partie du fuselage, soit 43 % des travaux; SNIAS le cockpit, la partie centrale du fuselage et l'assemblage général (37 %) et HAWKER SIDDELEY la voilure (20 %).

## CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(593/24) Représentée jusqu'ici en République Fédérale notamment par l'entreprise ING. MANFRED MICHAEL HERM (Francfort), la compagnie d'instruments scientifiques, électromédicaux et de laboratoires GILFORD INSTRUMENTS INC. d'Oberlin/O. (cf. n° 431 p.25) a installé une filiale à Düsseldorf, GILFORD INSTRUMENTS GmbH (capital de DM. 75.000), dirigée par M. Nikita Pershke.

La fondatrice est présente depuis fin 1967 avec une filiale en France, GILFORD EUROPE SA ( Vitry s/Seine), animée par M. Marc Ménard.

(593/25) Le groupe d'instrumentation et appareillages électriques de mesure et régulation pour chauffage et conditionnement d'air BILLMAN-REGULATOR A/B de Stockholm (cf. n° 566 p.20) s'est donné à Luxembourg une filiale de portefeuille, STE HOLDING DES REGULATEURS-HOLDINGGESELLSCHAFT FÜR REGLER SA (capital initial de \$ 20.000), dont les administrateurs sont MM. Stig K.M. Billman (Djursholm), Ignazio Lado (Milan), J. Levy-Rueff (Paris) et R. Carmes (Luxembourg).

(593/25) Le groupe de Rotterdam O.G.E.M. -OVERZEE GAS & ELECTRICITEIT MIJ. N.V. (cf. n° 585 p.25) a négocié à Hoogezand la prise du contrôle absolu de la compagnie d'installations électriques ELECTROTECHNISCH BUREAU H.G. EEKLES N.V. (240 employés).

OGEM avait déjà renforcé ses intérêts dans ce secteur en devenant majoritaire dans l'entreprise d'installations électrotechniques, aérauliques et de chauffage VISSER & VAN DER GIESSEN N.V. (Dordrecht) et en prenant, à travers sa filiale TECHNISCH INSTALLATIEBEDRIJF A.T.H. JANSE N.V. (Amsterdam), le contrôle de la firme de Zaandam TECHNISCH INSTALLATIEBEDRIJF v/h FRIS JR. N.V.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(593/25) Contrôlée depuis peu (cf. n° 588 p.26) par la compagnie suisse d'installations de halls de stockage ainsi que matériels de manutention et de transports CIGECO CONVEYOR C° LTD (Zug), la firme française d'appareils de levage et de manutention FRANKEL SA (Lagny/S. & M.) a transformé en contrôle à 90 % sa participation de 40 % dans l'entreprise de Karlsruhe C.F.C.-KETTENFÖRDERANLAGEN GmbH.

FRANKEL a pour autres filiales les sociétés FRANKEL INDUSTRIES SA (Paris), TECAM-SUSPENSION FRANKEL SA (Lagny), ETS J. EDELMANN SA (Esbly/S. & M.), et STE FRANCAISE DES CONVOYEURS-C.F.C. LAGNY-FRANKEL SA (Lagny).

(593/25) Présent depuis 1963 à Paris (cf. n° 191 p.20) avec une filiale indirecte, STANLEY (FRANCE) SA, le groupe d'outillages à main, petites machines outils, etc... STANLEY WORKS INC. de New Britain/Conn. (cf. n° 581 p.39) a pris le contrôle de l'entreprise ETS QUENOT & C° Sarl (Besançon/Doubs), spécialiste, sous la direction de M. André Quenot, d'instruments de mesures linéaires (marque "Mabo"), de traçage, calibrage, vérification et contrôle d'outillage.

(593/25) Aux termes d'un accord récemment conclu entre la compagnie de Paris CONSTRUCTIONS NAVALES & INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE-CNIM SA (cf. n° 487 p.30) et le groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (cf. n° 589 p.36), la première construira en France des turbines à vapeur de propulsion (à usage marin) selon les techniques du second.

(593/26) Un accord de coopération à l'échelle des Six a été négocié dans le domaine des matériels de freinage et embrayage (garnitures, rivets et bandes de freins à disques ou tambour, enduits de friction pour roulements, etc...) entre la filiale ABEX CORP. (cf. n° 578 p.36) du conglomérat ILLINOIS CENTRAL INDUSTRIES INC. (Chicago) et la firme allemande PAG PRESSWERK AG d'Essen-Borbeck (groupe RÜTGERSWERKE AG de Francfort - cf. n° 549 p.21).

Le cadre en sera deux filiales communes, l'une en France, ABEX NOCTO SA, l'autre en République Fédérale, PAGID REIBBELAG GmbH, en cours de création avec direction commune.

(593/26) Pour le compte de sa filiale FRIED. KRUPP GmbH MASCHINENFABRIKEN (Essen), le groupe FRIEDRICH KRUPP GmbH (cf. n° 590 p.28) a obtenu de la firme américaine VAN DORN C° de Cleveland/O. (anc. VAN DORN IRON WORKS C°, animée par M. L. C. Jones) les droits de fabrication et de vente sous ses marques en République Fédérale de machines plastiques à mouler par injection.

FRIED KRUPP a d'autre part négocié dans ce secteur avec la firme de Troisdorf REIFENHÄUSER KG MASCHINENFABRIK (cf. n° 559 p.30) une coopération qui sera sanctionnée par la création d'une filiale de vente 75/25, KRUPP-REIFENHÄUSER GmbH.

(593/26) Spécialiste en République Fédérale de matériels agricoles (motohoues, motoculteurs, ramasseuses, tondeuses, etc...) et balayeuses aspirantes, la firme HAKO-WERKE HANS KOCH & SOHN KG de Bad Oldesloe (cf. n° 562 p.26) a transformé sa filiale française ETS COUAILLAC & BLY SA de Chatillon s/Bagneux (cf. n° 487 p.30) en LABOR HAKO SA, et en a transféré le siège à Plaisir/Yvelines où vient d'être installée sa nouvelle usine.

(593/26) Une concentration est en cours en Italie au sein du groupe RIELLO (cf. n° 502 p.36) de Legnago/Vérone (brûleurs industriels, appareils thermiques "Robby", conditionnement d'air, etc...) entre les firmes ISOTHERMO SpA de Padoue (capital de Li. 200 millions) et R. 1 LEGNAGO SpA de Milan (anc. à Legnago) au profit de la seconde (capital de Li. 600 millions), que dirige M. P. Riello.

(593/26) Membre à Salzgitter du groupe sidérurgique de Peine STAHLWERKE PEINE SALZGITTER AG (cf. n° 592 p.43), la compagnie SALZGITTER MASCHINEN AG a négocié la prise du contrôle à 75 % à Eschwege de l'entreprise de machines pour transformation plastique RICHARD ZIPPEL & C° KG.

Animée par MM. Bernd Zippel, F. Wiegert et I. Wiehmeyer, celle-ci, qui réalise avec 120 ouvriers un chiffre d'affaires annuel de DM. 5 millions environ, contrôle à Langenhain la firme KUNSTSTOFFVERARBEITUNGS- & HANDELS GmbH.



EDITION

(593/28) Le groupe néerlandais d'édition N.V. UITGEVERS-MIJ. AE. E. KLUWER N.V. de Deventer (cf. n° 576 p.33) s'est assuré le contrôle à La Haye de l'imprimerie et maison d'édition MARTINUS NIJHOFF'S BOEKHANDEL & UITGEVERSMIJ. N.V. Spécialisée dans les ouvrages philosophiques, didactiques, économiques et juridiques (notamment) en anglais, français et allemand, celle-ci, qui occupe 325 personnes avec ses trois affiliées - KON. DRUKKERIJ VAN DE GARDE (Zalthommel), SCHELTEMA & HOLKEMA'S BOEKHANDEL & UITGEVERS MIJ. (Amsterdam) et ERVEN F. BOHN (Haarlem) - réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 20 millions/an.

Grossi de cette nouvelle filiale, le groupe de Deventer, transformé en KLUWER GROEP MIJ.-WETENSCHAPPEN N.V., occupe désormais quelque 3.900 personnes et son chiffre d'affaires annuel est supérieur à Fl. 140 millions.

(593/28) Animée par M. Achillo Borolo, la société ISTITUTO GEOGRAFICO DE AGOSTINI SpA (Novara) a conclu avec la firme RICO SpA (Florence) une association pour l'édition de globes géographiques avec support plastique.

Le cadre en sera une affaire du nom de NOVA-RICO SpA, qui sera également affiliée au groupe de Pérouse CENTROFINANZIARIA-SOC. FINANZIARIA CENTRO-ITALIA SpA (cf. n° 589 p.48), et qui reprendra les activités spécialisées de l'usine de RICO à Florence-Certosa ainsi que celle de la filiale spécialisée G.D.P. EDIZIONI IN PLASTICA SpA (Vignale/Novara) d'AGOSTINI.

(593/28) Le groupe d'impression et édition d'Amsterdam COMBIGRAPH N.V. (cf. n° 577 p.28) a négocié le rachat à Eindhoven de l'imprimerie DRUKKERIJ GESTEL & ZN. N.V., qui occupe 200 ouvriers sous la direction de M. P.J. Schoonenberg.

Employant aujourd'hui plus de 500 personnes dans sept imprimeries, COMBIGRAPH est né en 1969 du rapprochement de quatre maisons du sud des Pays-Bas (cf. n° 528 p.21). Il coiffe, sous la direction de MM. A.M.G.M. Ammerlaan et J.F. van der Pol, les sociétés d'exploitation FLORIDA (Vianen), DE GRUIJTER (Sassenheim), TEN-HAGEN-COMBIGRAPH (La Haye), VAN LANGENHUIJSEN-COMBIGRAPH (La Haye), WATTEZ (Scheveningen) et STEENS (Schiedam).

ELECTRONIQUE

(593/29) Après s'être récemment donnée une filiale à Paris, ELECTRONIC FRANCE Sarl (cf. n° 578 p.28), la compagnie suisse de portefeuille STE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE "SOFININDEL" SA (Fribourg) en a installé une à Bruxelles, HIFILEC SA (capital de FB. 0,25 million). Avec pour premiers administrateurs MM. R. Oberson, A. Cousin et C. Levy, celle-ci a pour objet le négoce d'appareillages électroniques.

(593/29) Le groupe d'Ilford/Essex THE PLESSEY C° LTD (cf. n° 579 p.27) à renforcé ses intérêts en Italie en prenant, au prix de £ 2 millions, le contrôle à Milan de la firme de composants électroniques (pour TV couleur et ordinateurs notamment) ARCO-STA PER L'INDUSTRIA ELETTROTECNICA SpA (cf. n° 550 p.26). Animée par MM. R. Joma et Dino Olivetti (cf. n° 342 p.24), celle-ci emploie 800 techniciens et ouvriers dans ses usines de Florence, Terranova et Sasso Marconi.

Dans le pays, PLESSEY disposait déjà d'une filiale (50 %) à Bologne, spécialisée dans les équipements hydrauliques, TUROLLA-PLESSEY SpA (cf. n° 530 p.23), ainsi que d'une filiale de vente à Milan, PLESSEY ITALIANA SpA (cf. n° 383 p.22). Il contrôle aussi la firme de connecteurs électriques PAINTON ITALIANA SpA de Tombolo (cf. n° 274 p.19), apportée par le groupe PAINTON & C° LTD (Kingsthorpe) où il est majoritaire depuis 1969.

(593/29) Le groupe IBM-INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP. d'Armonk/N.Y. (cf. n° 560 p.31) a complété ses intérêts en République Fédérale en créant à Bonn la firme d'informatique IBM SONDERSYSTEME GmbH (capital de DM. 250.000), gérée par M. Willy Stark et dirigée par M. Heinz Winkler.

La principale filiale industrielle du groupe à Sindelfingen, IBM DEUTSCHLAND INTERNATIONALE BUROMASCHINEN GmbH, que dirige M. Walther A. Bösenberg, possède des usines au siège, à Berlin, Hanovre (en construction) et Mayence, et elle escompte un chiffre d'affaires de DM. 3 milliards environ pour 1970.

(593/29) Filiale commune à Lyon de l'entreprise succursaliste CIE FRANCAISE DU GRAND DELTA-COFRADEL SA (Lyon) et de la firme de conseil et assistance technique en gestion et en informatique SOGETI SA (Grenoble), la compagnie de traitement à façon sur ordinateurs SOLAME-STE LYONNAISE D'APPLICATIONS MECANOGRAPHIQUES SA (cf. n° 571 p.34) négocie la prise du contrôle de la firme de software INFOR SA (Lyon).

Celle-ci, qui compte parmi ses actionnaires la STE REGIONALE DE PERIODIQUES & JOURNAUX SA de Lyon (groupe "Progrès-Dauphiné Libéré"), sera ensuite transformée en EURINFOR-EUROPEENNE D'INFORMATIQUE SA.

(593/30) Dans le cadre des récents (cf. n° 578 p.28) accords conclus dans le domaine de l'électronique médicale entre la compagnie de Paris ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT SA (groupe DASSAULT) et le groupe chimico-pharmaceutique de Bâle F. HOFFMANN-LA ROCHE & CIE AG, ce dernier s'est donné une filiale à St-Cloud/Hts-de-Seine, ROCHE BIOELECTRONIQUE SA (capital de F. 8 millions). Présidée par le Dr. François Bourlière et dirigée par M. Christian Fayard, celle-ci a pour objet l'exploitation des brevets et licences cédés dans le domaine de la bioélectronique par le partenaire français au partenaire suisse.

Ce dernier a de nombreux intérêts en France, et notamment: à Paris, ROURE-BERTRAND FILS & JUSTIN DUPONT SA (cf. n° 434 p.28) et GIVAUDAN & CIE Sarl (cf. n° 554 p.36); à Fontenay-sous-Bois/Val-de-Marne, PRODUITS ROCHE SA; et à Village-Neuf/Ht Rhin STE CHIMIQUE ROCHE DU HAUT-RHIN.

(593/30) Récemment créée à Amsterdam (cf. n° 589 p.39) sur l'initiative du groupe de Philadelphie I.T.E.-IMPERIAL CORP. (cf. n° 591 p.37) - en association avec l'I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin), la S.F.E-STE FINANCIERE EUROPEENNE SA (Luxembourg) et le groupe RIV-SKF OFFICINE DI VILLAR PEROSA SpA (Turin) - la compagnie de portefeuille IMPERIAL-TRANS-EUROPE N.V. a négocié la prise du contrôle à 80 % à Milan de la firme STA ITALIANA ELETTRONICA SpA, spécialisée dans les appareillages de contrôle électronique pour chaudières.

(593/30) Aux termes d'un accord conclu en France entre la compagnie d'électronique spatiale, d'électromécanique et d'automobile ENGINs MATRA SA de Paris (groupe FLOIRAT - cf. n° 585 p.31) et la société AUTOMATISME & TECHNIQUE SA (Arcueil/Val-de-Marne), la première bénéficiera des brevets en matière de transports continus de la seconde (capital porté à F. 1 million), dans laquelle il détiendra une participation de 38 %.

FINANCE
---------

(593/30) L'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 590 p.35) a renforcé ses intérêts chez les Six en ouvrant à Francfort, sous la direction de M. W. Vreman, une agence spécialisée dans les transactions en valeurs mobilières, comme elle l'a déjà fait à Paris et à Londres (cf. n° 586 p.32).

A.B.N. possède une représentation permanente à Düsseldorf. En France, elle contrôle notamment la BANQUE JORDAAN SA de Paris (cf. n° 568 p.32), dont le conseil de surveillance est présidé par M. J.G. Oost-Lievense, et qui est dotée depuis peu d'une filiale, STE D'INFORMATIQUE DE LA BANQUE JORDAAN Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. Michel Dreyfus.

(593/31) La HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 586 p.34) a négocié - à travers sa filiale à 75 % d'Amsterdam HAMBRO INTERNATIONAL N.V. (cf. n° 555 p.17) - la prise d'une participation de 33,3 % à Dortmund dans le commandite de la BANKHAUS BURGARDT & BRÖCKELSCHE KGaA, dont le total au bilan s'inscrit à plus de DM. 270 millions (cf. n° 459 p.26).

Le groupe britannique, qui réalise ainsi son premier investissement bancaire dans le pays depuis 1940, retrouve comme associé dans cette affaire la WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Düsseldorf et Munster (cf. n° 592 p.32), dont la participation récemment portée à 60 %, sera réduite à 33,3 %, et elle y aura également pour partenaire un groupe bancaire français dont l'entrée est en cours de négociation.

(593/31) Le CREDIT LYONNAIS SA prépare la création d'une filiale à Bruxelles, BANQUE DE GESTION PRIVEE SA, chargée de reprendre début 1971 les actifs de la BANQUE SOCIALE SA de Bruxelles (capital porté à FB. 10 millions en 1967), dont la liquidation anticipée vient d'être décidée.

Animée par MM. Henri d'Ursel, J. van der Voort et A. Biebuyck, cette dernière est affiliée aux compagnies AVEFI N.V. et AVEFI-VERZEKERINGEN N.V. d'Anvers, OMNIUM PRIVE SA de Bruxelles ainsi qu'à la filiale à Genève de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (Paris) dirigées par M. T.C.J. Gallagher.

(593/31) La compagnie d'investissements américaine CAPITAL DYNAMICS LTD a confié à la FINIMTRUST SA (Luxembourg), membre du groupe KREDIETBANK SA de Bruxelles et Anvers (cf. n° 575 p.38), le soin de constituer à Luxembourg le Fonds de Placement ADVANCED TECHNOLOGY INVESTMENTS SA (capital autorisé de \$ 5 millions) avec sa filiale de rachat ADVANCED TECHNOLOGY REPURCHASE SA (capital de \$ 10.000).

(593/31) Filiale à Bruxelles du groupe français CREDIT DU NORD SA de Lille (cf. n° 580 p.33), le CREDIT DU NORD BELGE SA prépare le lancement d'une offre publique d'achat devant lui assurer le contrôle absolu de la BANQUE COMMERCIALE HUTOISE SA (Huy).

(593/31) Aux termes d'un accord conclu à Paris entre la firme de software COMPUTER SERVICE SA et la SOVAC-CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL SA (affiliée notamment aux groupes LAZARD FRERES & CIE Scs et ROTHSCHILD SA - cf. n° 522 p.26), les clients de la première pourront bénéficier de la part du second de crédits pour financer leurs investissements en études informatiques.

(593/31) La compagnie belge de portefeuille GENERALE FONCIERE & INDUSTRIELLE SA (Westende) s'est donnée une filiale de portefeuille et de financement à Luxembourg, WESTINVEST SA (capital de FB. 20 millions).

(593/32) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 591 p.39) s'est donnée à Luxembourg - à travers ses filiales BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL-BPCI SA de Bâle et UNITED OVERSEAS BANK SA de Genève (cf. n° 562 p.29) - une filiale de portefeuille, CIE PRIVEE DE PARTICIPATIONS-COPRIPA SA (capital de \$ 3 millions), où elle a pour associées minoritaires les compagnies de Luxembourg BANQUE COMMERCIALE SA (cf. n° 583 p.32) et de Genève FIDUCIAIRE SUISSE SA (cf. n° 108 p.25).

(593/32) Membre du groupe NATIONAL WESTMINSTER BANK LTD de Londres (cf. n° 585 p.32), la compagnie CREDIT FACTORING INTERNATIONAL LTD (Feltham/Middx.) s'est donnée une filiale à Bruxelles, CREDIT FACTORING INTERNATIONAL SA (capital de FB. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. R.A. Pilcher, A.M. Rentoul et H.K.H. Oxley.

(593/32) Contrôlée à 96 % par l'I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA de Rome (cf. n° 591 p.33), la BANCO DI ROMA SpA (cf. n° 582 p.34) a renforcé ses intérêts au Luxembourg - une filiale de portefeuille récemment formée au capital de \$ 1 million - avec la constitution du holding STE DE GESTION DU ROMINVEST INTERNATIONAL FUND SA (capital de F. Lux. 5 millions), dont elle partage le contrôle avec sa filiale BANCO DI ROMA PER LA SVIZZERA SA (Lugano).

La fondatrice, qui est chargée du placement et de l'émission des certificats du ROMINVEST INTERNATIONAL FUND, avait confié il y a quelques mois à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 590 p.37) le soin de créer la société de portefeuille ROMINVEST INTERNATIONAL SA, dirigée par MM. E. Solari et U. Nussbaumer, directeur de la filiale de Lugano et du holding suisse du groupe, SAMORAG AG de St-Moritz (cf. n° 499 p.26).

(593/32) Des intérêts américains portés par M. Walter John La Mont (Zurich) ont été à l'origine à Milan de la société financière, de gestion de portefeuille et placement de titres et certificats de Fonds d'investissement PROFIT SpA (capital de Li. 10 millions).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(593/32) Propriété à Marseille de la famille Cohen-Skalli, la compagnie GRANDS MOULINS MAUREL SA (cf. n° 447 p.33) a conclu avec la société RIVOIRE-CARRET-LUSTUCRU SA de Marseille (cf. n° 576 p.42) un accord devant lui en donner le contrôle à 51 %.

Spécialisée dans les pâtes alimentaires, plats cuisinés et conserves, celle-ci réalise un chiffre d'affaires consolidé annuel de F. 200 millions avec ses usines de Grenoble, Lyon, Marseille, Colmar et Chiry-Ourscamp/Oise (1.500 personnes).

(593/33) Né en 1968 à New York de la fusion des compagnies SQUIBB INC. (ancienne filiale du groupe OLIN MATHIESON & CHEMICALS, transformé depuis en OLIN CORP. - cf. n° 569 p.24) et BEECH-NUT LIFE SAVERS INC. (cf. n° 122 p.18), le groupe alimentaire SQUIBB BEECH-NUT INC. (conserves, produits farineux et lactés, confiserie, gomme à mâcher, etc...) a renforcé ses intérêts en République Fédérale avec la création à Hambourg de la société BEECH-NUT GmbH (capital de DM. 0,75 million), dirigée par M. Edward F. Wiedenski.

Représenté jusqu'ici à Hambourg par une affiliée, GLÜCKSKLEE LEBENSMITTEL GmbH, créée en 1961 en association avec la firme locale GLÜCKSKLEE MILCHGESELLSCHAFT mbH & C° KG (cf. n° 547 p.31), le groupe de New York est lié de longue date par des accords industriels avec la filiale absolue GENERAL MILK C° de Los Angeles (cf. n° 379 p.23) du groupe CARNATION C° - majoritaire dans GLÜCKSKLEE MILCHGESELLSCHAFT (cf. n° 547 p.31) - pour la fabrication de "baby foods" dans ses usines de Neustadt et Bad Essen, ainsi que la production de "chewing gum" (Lockhausen/Bad Essen) sous licence de sa propre filiale de New York BEECH-NUT INC.

(593/33) Animé par M. André Balleyguier, par ailleurs président du holding UNION CHOCOLATIERE INTERNATIONALE-U. C. I. SA (Luxembourg), le groupe français CHOCOLAT POULAIN SA de Blois (cf. n° 592 p.41) s'est assuré le contrôle absolu des compagnies associées de condiments et moutardes GREY POUPON SA et S. E. I. C. - STE D'EXPLOITATION DES INDUSTRIES CONDIMENTAIRES-MOUTARDE MAILLE SA (Puteaux/Hts-de-Seine) ainsi que de la firme PARIZOT SA (Dijon) - dont le groupe H. J. HEINZ C° (Pittsburgh) avait négocié dernièrement la prise du contrôle à 80 % (cf. n° 587 p.35).

POULAIN, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 143 millions, est présent à Francfort avec une succursale, et à Lausanne avec un important intérêt minoritaire dans le holding INTERFOOD SA (cf. n° 583 p.32). Ce dernier coiffe depuis quelques mois les groupes AG CHOCOLAT TOBLER de Berne (dont la filiale de Turin CHOCOLAT TOBLER CIA ITALO SVIZZERA SpA vient d'être mise en faillite) et SUCHARD HOLDING SA (Lausanne) au profit de celui-ci, dont le capital a été porté à FS. 20 millions.

(593/33) Filiale 51/49 aux Pays-Bas des groupes américains PETER PAUL INC. de Naugatuck/Conn. (cf. n° 459 p.32) et W. R. GRACE C° de New York (cf. n° 581 p.48), le groupe chocolatier KON. FABRIEK VAN CACAO & CHOCOLADE C. J. VAN HOUTEN & ZN N. V. de Weesp (cf. n° 550 p.42) a négocié un accord avec son homologue à Aix-la-Chapelle LEONARD MONHEIM SCHOKOLADEFABRIK GmbH (cf. n° 485 p.32) : il lui transfèrera en avril 1971 ses activités industrielles pour ne conserver que ses activités de distribution avec une centaine de personnes sur les 600 qu'il occupe actuellement et les quelque 400 qu'emploient ses filiales de vente en République Fédérale, Belgique et France.

W. R. GRACE contrôle entièrement une autre chocolaterie aux Pays-Bas, N. V. CACAOFABRIEK DE ZAAN de Hoog-Zaandijk (cf. n° 450 p.30), qui ne sera pas touchée pour le moment par ces accords. PETER PAUL est déjà directement lié à LEONARD MONHEIM; qui assure la représentation en République Fédérale de ses marques "Mounda", "Caravelle", "Power House" et "Almond Joy".

(593/34) Le groupe espagnol de produits alimentaires frais et en conserves VICENTE PASCUAL-PASCUAL de Pego/Alicante (cf. n° 585 p.37) a étoffé son réseau commercial chez les Six avec la création à Milan de la société PASCUAL ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par M. Armando Ferrari (Ravenna) et directement contrôlée à parité par les filiales PASCUAL HERMANOS S. L. (Valence) et FRUTAS CONDAL SA de Callala/Barcelone (cf. n° 584 p.34).

Installé depuis peu avec une filiale sous son nom à Rotterdam, ce groupe possède depuis fin 1967 une filiale à Bruxelles (cf. n° 439 p.32) et il dispose de deux filiales en France (cf. n°s 449 p.27 et 554 p.31).

(593/34) La compagnie de vins de champagne MAISON MOËT & CHANDON SA d'Epernay/Marne (cf. n° 574 p.37) prépare l'absorption de la firme de cognacs JAS HENNESSY & CIE SA de Cognac/Charente (cf. n° 536 p.34).

La première, compagnie de portefeuille depuis l'absorption de la société CHAMPAGNE MERCIER SA (cf. n° 564 p.34), se transformera en conséquence en MOËT-HENNESSY SA, réalisant un chiffre d'affaires annuel consolidé de l'ordre de F. 250 millions et détenant notamment : (1) le contrôle des compagnies MOËT SA, CHAMPAGNE MERCIER SA, CHANDON HANDELS GmbH (Munich), MOËT & CHANDON (LONDON) LTD; (2) des participations de 86,6 % dans SA CHAMPAGNE CHARLES DUCOIN d'Epernay (cf. n° 516 p.29), 50 % dans PARFUMS CHRISTIAN DIOR SA de Paris (à parité avec le groupe textile BOUSSAC), 35,6 % dans FRANCE CHAMPAGNE SA (Epernay), 20,5 % dans STE REMOISE DES GRANDS VINS DE CHAMPAGNE SA (Reims) et 12,2 % dans CHAMPAGNE POMMERY & GRENO SA de Reims (cf. n° 581 p.37).

La seconde, qui s'est récemment assurée le contrôle de la société d'importation et distribution de vin et d'alcools SIERPA Sarl (Paris), a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 170 millions.

METALLURGIE
-------------

(593/34) Animée par M. Otto Spindler, l'entreprise allemande de fonderie pour robinetterie industrielle à boisseau (soupapes d'arrêt et de retenue à soufflet ou à membrane, clapets, fontes à graphite sphéroïdales, etc...) CARL VOGEL-SANG ARMATURENFABRIK KG-CAVO (Bielefeld) a négocié une association en Belgique avec la firme EMILE DONCKERS-FONDERIES & ATELIERS DU CANAL Pvba (Wilsele/Brabant) pour la production sous licence de ses équipements.

Le cadre en sera une filiale paritaire à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles, CAVOBEL N.V. (capital de FB. 10 millions), où la firme de Rotterdam ECONOSTO N.V. (anc. ECONOSTO BUREAU VOOR ECONOMISCHE STOOMPDUCTIE N.V., dirigée par M. J. Frijlink et dotée d'une filiale sous son nom à Anvers) détiendra un intérêt de 33,3 %.

(593/35) Membre depuis peu du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres (cf. n° 583 p.34), la compagnie métallurgique R.T.Z. PILLAR LTD (anc. PILLAR HOLDINGS LTD de Londres - cf. n° 576 p.46) a installé en République Fédérale trois filiales cadres : PILLAR BERLIN ALU PROFIL GmbH (capital de DM. 20.000), R.T.Z. PILLAR ALUMINIUM GmbH (DM. 35.000) et PILLAR PROFIL GmbH (DM. 20.000), toutes trois à Bad Salzflen et dirigées par M. Udo-Jürgen Oberhoff. L'essentiel des intérêts dans le pays de RTZ PILLAR était porté jusqu'ici par la firme INDALPRESS ALUMINIUM PROFIL GmbH de Ehrsen-Breden (cf. n° 290 p.30).

(593/35) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts métallurgiques et miniers (cf. n° 590 p.42), le groupe de Milan MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (cf. n° 590 p.31), dont M. Pietro Campilli vient d'être nommé président en remplacement de M. Cesare Merzagora, a cédé sa filiale (55 %) de prospection et exploitation minière MONTEPONI & MONTEVECCHIO SpA de Cagliari et Milan (cf. n° 543 p.36) à la compagnie de portefeuille de Rome A.M.N.I.-AZIENDA MINERARIA METALLURGICA ITALIANA SpA (cf. n° 506 p.31), qui appartient au Ministère des Participations d'Etat.

Animée par M. P. Cantore, MONTEPONI & MONTEVECCHIO (capital de Li. 7,5 milliards), première affaire de métaux non ferreux du pays (mercure excepté), a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Li. 26,12 milliards pour une production de 25.400 t. de plomb et de 45.866 t. de zinc.

(593/35) Spécialiste en République Fédérale de quincaillerie pour le bâtiment (ferrures, pivôts, aérateurs, etc... de marques "Unitas", "Titan", "Ventu", "Sesam", "Tipp-Top", "Perlax", "Pollux", etc...), la société GRETSCH-UNITAS GmbH BAUESCHLAGFABRIK (Stuttgart) s'est donnée à Paris une filiale commerciale, GRETSCH-UNITAS FRANCE Sarl (capital de F. 200.000), gérée par ses propres directeurs, MM. Hans et Julius Maus.

PARFUMERIE

(593/35) Le groupe chimico-pharmaceutique PLOUGH INC. de Memphis/Tenn. (cf. n° 462 p.43) a complété ses intérêts au Benelux avec l'installation à Ixelles-Bruxelles de la société PLOUGH EUROPE SA (capital de FB. 250.000), chargée, sous la direction de MM. Colin Campbell et M. Donohoe, de la promotion de ses ventes de cosmétiques, produits de toilette, droguerie, etc...

PLOUGH - qui a négocié en juin 1970 sa fusion avec le groupe SCHERING CORP. de Bloomfield/N.J. (cf. n° 543 p.32), en cours de transformation en SCHERING PLOUGH CORP. sous la présidence de M. W.A. Conzen - est présent depuis 1968 à Bruxelles avec une filiale, PLOUGH BELGIUM SA, en association avec la compagnie COPAX SA (Bruxelles), et à Amsterdam avec la filiale PLOUGH-MOT NEDERLAND N.V., commune avec la firme locale JACQ MOT N.V.

PETROLE

(593/36) Le groupe C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (Paris) a négocié pour le compte de sa filiale DEUTSCHE TOTAL GmbH (Düsseldorf) la prise d'une participation de 20 % dans la filiale à Duisburg ERDOEL-RAFFINERIE DUISBURG (E.R.D.) GmbH (anc. FINA-RAFFINERIE AG - cf. n° 464 p.34) du groupe belge PETROFINA SA (cf. n° 592 p.46) - à travers la compagnie DEUTSCHE FINA GmbH (Francfort), qui contrôle également la firme FINA BITUMENWERK GmbH (Mülheim/Ruhr).

E.R.D. traite quelque 1,85 million de t. an de pétrole dans sa raffinerie de Duisburg, dont une partie destinée à DEUTSCHE TOTAL.

(593/36) Les intérêts en Italie (cf. n° 586 p.23) du groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 591 p.34) se sont enrichis à Palerme d'une affiliée d'huiles lourdes et de graissage, SICILIANA LUBRIFICANTI SpA, dirigée par MM. Cazzaminga, Pittaluga et B. Shore.

La principale filiale du groupe dans le pays, ESSO STANDARD ITALIANA SpA (Milan), possède avec la raffinerie d'Augusta de son affiliée RASIOM SpA (cf. n° 407 p.15) la première unité de production de lubrifiants d'Europe (240.000 t. en 1969, dont 50 % exportés). Quant aux adhésifs pour huiles moteurs industrielles et fuel, ils sont produits dans l'usine de Vado Ligure de la filiale ESSO CHIMICA SpA (Milan), dont les fabrications et le marketing sont coordonnés avec ceux des autres compagnies "chimiques" du groupe par la succursale à Bruxelles de la filiale ESSOCHEM EUROPE INC. (anc. ESSO CHEMICAL EUROPE INC.), que dirige M. Theodore J. Innes Jr.

PLASTIQUES

(593/36) Une association paritaire conclue entre les firmes allemande LÜTTGENS & ENGELS KG (Solingen-Gräfrath) et belge ETS EMILE AERTS SA (St-Pieters-Leeuw) a donné naissance à Sankt-Vith/Liège à l'entreprise de fourches télescopiques et amortisseurs réglables - en plastique notamment - TELASTIC N.V. (capital de FB. 3 millions), dirigée par MM. E. Kortenhaus, J. Aerts et E. Pidun.

Spécialiste de machines pour le soudage et la galvanisation des tubes, la fondatrice allemande, qu'anime M. Emile Kortenhaus, emploie une centaine de personnes à son siège et dans ses succursales de Bitburg et Eifelhalle.

(593/37) Connue en France pour ses pièces industrielles (marque Mandylène) en matières plastiques rétractables, fils, gaines et sacs en polyéthylène, etc..., la firme ETS MANDUCHER SA (Oyonnax/Ain) a créé à Merksem/Anvers la société WIGO N.V. (capital de FB. 1 million), que dirige M. Willy Jossen, associé majoritaire.

(593/37) Le groupe allemand ELBA d'Ettlingen/Baden (cf. n° 481 p.26) a renforcé ses intérêts en France au profit de sa filiale de matériaux plastiques d'emballage ELBATAINER KUNSTSTOFF- & VERPACKUNGS GmbH & C° KG (cf. n° 546 p.41), qui a été dotée d'une filiale commerciale directe à Paris, ELBATAINER FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), gérée par M. Yves Marquer.

ELBA est directement présent de longue date dans le pays avec l'entreprise de matériels lourds de travaux publics ELBA FRANCE SA d'Argenteuil (anc. PELLAUTO ELBA SA - cf. n° 425 p.18), que préside depuis peu M. René Mignard.

PUBLICITE

(593/37) L'agence de Francfort H.H.K.-HOFFMANN, HÖFNER & KNAUPP GmbH & C° KG a négocié son entrée, à partir de 1971, dans le "partnership" multinational "BENSON, NEEDHAM, UNIVAS" (cf. n° 548 p.35), qui rassemble déjà les groupes américain NEEDHAM, HARPER & STEERS INC. (cf. n° 550 p.41) et britannique S.H. BENSON LTD (cf. n° 580 p.45) ainsi que la filiale UNIVAS SA (cf. n° 591 p.47) du groupe français AGENCE HAVAS SA (cf. n° 589 p.49).

TEXTILES

(593/37) Le groupe britannique de textiles synthétiques CARRINGTON-VIYELLA LTD (Eccleston Charley/Lancs.) a cédé, au prix de £ 1 million, le contrôle de sa filiale CARRINGTON & DEWHURST (GERMANY) GmbH de Kaiserslautern (cf. n° 574 p.40) à la filiale à Francfort I.C.I. (EUROPA) FIBRES GmbH (cf. n° 532 p.22) du groupe I.C.I. IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 590 p.49).

Celui-ci - dont la filiale de Francfort possède des usines de texturation de fibres chimiques à Oestringen et Heidelberg - dispose du contrôle à 64 % (devant être progressivement réduit) de CARRINGTON-VIYELLA, né de la récente fusion (cf. n° 589 p.21) de sa propre filiale VIYELLA LTD avec le groupe affilié CARRINGTON & DEWHURST. Ce dernier a dernièrement rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fermant l'usine de "Crimplene" (Gefrees ub. Bayreuth) de son affiliée RUDOLF HEROLD GmbH & C° KG (cf. n° 581 p.44).

(593/38) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts, la société de Rotterdam SPONTOR TRICOTAGE-INDUSTRIE N.V. (cf. n° 580 p.47) a cédé, à compter de 1971, l'exploitation de ses marques de vêtements de sport "Jansen & Tilanus" à la compagnie ROBEY SPORT N.V. (Schoonhoven), qui reprendra également la gestion de son usine de Vroomshoop (une cinquantaine d'ouvrières).

SPONTOR, née fin 1968 (cf. n° 457 p.31) d'une association entre les compagnies N.V. KON. TEXTIELFABRIEKEN GEBR. VAN HEEK (Enschede), KERKOVEN'S TRICOT- & BREIFABRIEKEN N.V. (Rotterdam) et KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN CATE N.V. (Almelo), a fusionné début 1970 avec la firme de maille et tricot d'Almelo-Dedemsvaart TWENTSE TRICOTAGEFABRIEK-T.T.F. N.V. (cf. n° 551 p.42); elle a cédé dernièrement son atelier de Vriezenveen au groupe TRICOTAGE- & KOUSENFABRIEK L. TEN CATE N.V. (Geesteren).

## TOURISME

(593/38) Récemment créée à Bruxelles au capital de FB. 50 millions, la compagnie de promotion et d'exploitation hôtelière SODEHOTEL-STE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER & DE GESTION SA l'a été par la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS BELGIQUE SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris - cf. n° 592 p.38) et la SABENA-SA BELGE D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIENNE (cf. n° 582 p.42) pour 30 % chacune, en association avec les compagnies ou agences de voyage et tourisme AIRTOUR SA de St-Josse-ten-Noode (cf. n° 490 p.39), TRANSAIR SA de Colombier/Neuchatel (groupe CIE FRAISSINET SA de Marseille - cf. n° 579 p.42), THOMSON ORGANISATION LTD de Londres (cf. n° 532 p.43), CIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS & DU TOURISME SA de Bruxelles (cf. n° 573 p.38), STE INTERNATIONALE DES HOTELIERS EUROPEENS SA (Lausanne) et VAN HOOL & ZONEN Pvba (Koningshooikt).

## TRANSPORTS

(593/38) La compagnie française de transports et affrètement S. C. A. C. -STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE COMBUSTIBLES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 561 p.46) a enrichi ses intérêts à Londres - une filiale, COMMERCIALE & MARITIME LONDON LTD - en y constituant la société d'armement maritime S. C. A. C. (U.K.) LTD (capital de £ 10.000).

(593/39) Le groupe de transports et d'affrètement de Francfort CARL PRESSER & C° GmbH (cf. n° 571 p.46) a doté son affiliée de Rotterdam R. M. B. -RIJN-MAIN-BEVRACTINGS-MIJ. N.V. d'une succursale à Anvers (où il possède une filiale directe sous son nom - cf. n° 422 p.30), dirigée par M. Marcel Cillen.

R. M. B. (anc. HOLLAND-RIJN-MAIN-BEVRACTINGS-MIJ. - cf. n° 354 p.32) a été créée en 1966 par le groupe de Francfort - à travers les affiliées de Nuremberg DEMERAG-DONAU-MAIN-RHEIN SCHIFFAHRTS AG (contrôlée par le holding suisse TRANSPORT VERWALTUNGS- & FINANZIERUNGS GmbH) et de Bamberg BAVARIA SCHIFFAHRTS- & SPEDITIONS AG - en association avec la firme MAIN-SCHIFFAHRTS GENOSSENSCHAFT mbH (Würzburg).

(593/39) Possédant une flotte de 25 navires de 200.000 t. environ de jauge globale, l'armement de Copenhague J. LAURITSEN a cédé sa participation à Paris dans la CIE DE NAVIGATION FRUITIERE-AGENCES MARITIMES HENRY LESAGE SA (capital de F. 9,36 millions) à la CIE AFRICAINE D'ARMEMENT SA (Paris), qui y est ainsi devenue majoritaire à 63,6 % (contre un intérêt de 10,2 % précédemment).

Affiliée aux ANC. CHANTIERS DUBIGEON SA de Nantes (cf. n° 533 p.25), cette dernière est contrôlée à 55,7 % par la CIE AUXILIAIRE DE NAVIGATION SA de Paris (cf. n° 575 p.27), où les groupes C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA et CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA ont récemment pris des intérêts de 24 % et 6,1 % respectivement.

(593/39) Une concentration a été négociée aux Pays-Bas entre les entreprises de transports, acconage, manutention et entrepôts INTERNATIONAAL-TRANSPORT-, MONTAGE & KRAANVERHUURBEDRIJF VAN WEZEL N.V. (Hengelo) et HIJS- & TRANSPORT MIJ. GOEDKOOP N.V. (Amsterdam).

Celle-ci, qui occupe quelque 60 personnes (pour 200 à la firme de Hengelo), appartient au groupe d'Amsterdam REEDERIJ v/h GEBR. GOEDKOOP N.V. (animé par M. Lambert J.W. Goedkoop) à travers sa filiale de portefeuille AMBEL-AMSTERDAMSE MIJ. VOOR BELEGGING & BEHEER N.V.

VERRE

(593/39) Affiliée pour 33 % en Belgique au groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 591 p.45), la compagnie GLACERIES DE SAINT ROCH SA de St-Roch/Auvelais (cf. n° 591 p.53) s'est donnée à Vienne une filiale de portefeuille et de vente de verre plat, EUROVER FLACHGLASBERATUNGS GmbH (capital de Sh. 200.000), dirigée par MM. H. Klein, R. Brilman et H. Kümmel.

DIVERS

(593/40) Membre du groupe EDMOND DE ROTHSCHILD à travers la CIE FINANCIERE HOLDING SA (Paris), la compagnie de portefeuille CIE GENERALE DU JOUET SA (cf. n° 578 p.44) s'est assurée le contrôle à 75 % à Paris de l'entreprise d'importation de jouets ARBOIS SA, dont le chiffre d'affaires a atteint F. 60 millions en 1969.

Parmi les récentes initiatives de la CIE GENERALE DU JOUET, figure la reprise, à travers la société JOUETS RATIONNELS J.R. SA (Paris), des Départements "Circuit 24" et "Jouets Muz" de l'entreprise IDE-FRANCE Sarl, filiale du groupe italien I.D.E. DI SESSO ANTONIO (Camisano Vicentino/Vicenza).

(593/40) Une association paritaire à Paris entre la CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES OUVRIERS DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS et le groupe de promotion immobilière MANERA SA (cf. n° 573 p.14) s'est matérialisée par la création de la société EUROSEMINAIRES SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Pierre Ducasse, celle-ci a pour objet la construction et l'exploitation d'un centre culturel ainsi que l'organisation et l'animation de congrès et séminaires.

La première fondatrice y partage sa participation avec ses filiales SED-STE D'EXPLOITATION DES DONNEES SA et HOME STEEL SA. Le second y est intéressé directement pour 45 % et à travers ses filiales de Paris CIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS-CEDIF SA et CIE EUROPEENNE D'ETUDES & DE CONTROLE SA pour 5 %.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abex	P. 26	Christiana Bank	P. 23
Advanced Technology	31	Cigeco Conveyor C°	25
A. E. G. -Telefunken	23	Cindu-Key & Kramer	20
Aerfer	24	C. N. I. M.	25
Aeritalia	24	Codisma	22
Aerts (Ets. Emile)	36	Cogne	27
Africaine d'Armement (Cie)	39	Combigraph	28
Airbus Industrie	24	Computer Service	31
Airtour	38	Crédit Factoring International	32
Algemene Bank Nederland	30	Crédit Industriel & Commercial	23
Amfas Groep	19	Crédit Lyonnais	31
A. M. N. I.	35	Crédit du Nord	31
Arbois	40		
Arco-Stà per l'Industria		Dassault	30
Elettrotecnica	29	Delta-Lloyd	19
Automatisme & Technique	30	Donckers (Emile)	34
		Dorn C° (Van)	26
Banco di Roma	32	Drukkerij Gestel	28
Bankhaus Burgardt & Bröckelschen	31		
Banque Commerciale	32	Eagle Star Insurance C°	19
Banque Commerciale Hutoise	31	Econosto	34
Banque de Gestion Privée	31	Eerste Rotterdamsche Mij. van	
Banque Internationale à Luxembourg	32	Verzekering	19
Banque Jordaan	30	Elba	37
Banque Nationale de Paris	32	Elbatiner	37
Banque de Paris & des Pays-Bas	31-38	Electrotechnisch Bureau H.G. Eekles	25
Banque Sociale	31	Engins Matra	30
Banque Transatlantique	23	Entreprise Caroni	21
Beech-Nut	33	Entreprise Razel Frères	21
"Benson, Needham, Univas"	37	Erdoel-Raffinerie Duisburg	36
Billman Regulator	25	Erno Raumfahrttechnik	23
Breuer	23	Esser (Klaus)	20
		Esso	36
Caisse Nationale de Retraite des		Eurinform	29
Ouvriers du Bâtiment	40	Euroseminaires	40
Capital Dynamics	31	Eurover Flachglasberatung	39
Carrington-Viyella	37		
Carrozzeria Vignale	20	Fiat	20-24
Cavobel	34	Fiduciaire Suisse	32
Ceilcote	21	Filotecnica Salmoiraghi	24
Centrofinanziaria	28	Financière de Suez	39
C. F. C. -Kettenförderanlagen	25	Finimtrust	31
Chocolat Poulain	33	Finmeccanica	24

Fokker-V. F. W.	P. 24	Israel Discount Bank	P. 22
Ford Motor C°	20	Istituto Geografico de Agostini	28
Française des Pétroles (Cie)	36-39	Italiana Elettronica (Sta)	30
Française Ralli (Sté)	22	I. T. E. -Imperial Corp.	30
France Elevage	27		
Frankel	25	Klompen Houwer (B.H.)	19
Friitala-Lauter Pelz	27	Kluwer Groep Mij. - Wetenschappen	28
Frutas Condal	34	Kon. Chromlederfabriek "De Amstel"	27
		Krupp (Fried.)	23-26
General Electric C°	25		
Générale Foncière & Industrielle	31	Labor Hako	26
Générale du Jouet (Cie)	40	Lamborghini	20
Gestion du Rominvest Inter-		Lauritsen (J.)	39
national Fund (Sté de)	32	Leroux & Lotz (Ets.)	27
Gilford Instruments	24	Lindeteves-Jacoberg	23
Glacieries de Saint-Roch	39	Liverpool & London & Globe	
Glücksklee	33	Insurance C°	19
Goedkoop	39	Lüttgens & Engels	36
Gothaer Versicherungsbank	19		
Grace C° (W.R.)	33	Manducher (Ets.)	37
Grands Moulins Maurel	32	Manera	40
Gretsch-Unitas	35	Mannesmann	27
Grey-Poupon	33	Manufacture Quenot-Mabo	25
Groot Landeweer (A.J.)	19	Messerschmitt-Bölkow-Blohm	23-24
		Moët & Chandon	34
Hafcon	20	Monheim Schokolade (Leonard)	33
Hagemeijer	27	Montecatini-Edison	35
Hako Werke	26	Monteponi & Montevecchio	35
Hambros Bank	31	Moutarde Maille	33
Hamburger Flugzeugbau	23		
Havas	37	National Westminster Bank	32
Hawker Siddeley	24	Nationale Nederlanden	19
Hennessy & Cie (Jas.)	34	Navigation Fruitière (Cie de)	39
Hifilec	29	Nijhoff's Boekhandel (Martinus)	28
Hoffmann, Höfner & Knaupp	37	Nova-Rico	28
Hoffmann-La Roche & Cie (F.)	30		
Holding des Régulateurs (Sté)	25	O. G. E. M.	25
Houten (C. J. Van)	33		
		Pag Presswerk	26
I. B. M.	29	Painton	29
I. C. I.	37	Parizot	33
Illinois Central Industries	26	Pascual Italia	34
Imperial-Trans-Europe	30	Paul Inc. (Peter)	33
Infor	29	Petrofina	36
Ipkoop-Combinatie Nederland	23	Pillar	35
Intercash	22	Plessey C° (The)	29
International Distributors-Interdis	22	Plough	35
I. R. I.	24-32	Presser & C° (Carl)	39

Price's Chemical	P. 21	Sofnorec-Sté Franco-Norvégienne	
Privée de Participations (Cie)	32	d'Echanges Commerciaux	P. 23
Profit	32	S. O. L. A. M. E.	29
Promodes	22	Sovac	31
Proost & Brandt	20	Spontor Tricotage Industrie	38
		Squibb Beech-Nut	33
R. 1 Legnago	26	Stahlwerke Peine Salzgitter	26
Ralli International	22	Stanley Works	25
Rasiom	36		
Reifenhäuser	26	Telastatic	36
Rico	28	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	23
Riello	26	Thomson Organisation	38
Rio Tinto Zinc Corp.	35	Total	36
Rivoire-Carret-Lustucru	32	Trans-Asian Agencies	23
R. M. B. -Rijn-Main Bevrachtings- Mij.	39	Transair	38
Robey Sport	38		
Roche Bioélectronique	30	Unichema	21
Rominvest International	32	Unilever	21
Rothschild	31	Union Chocolatière Internationale	33
Rothschild (Edmond de)	40	Union Vege Internationale	22
Rotterdamsche Verzekering Societeiten R. V. S.	19	United Overseas Bank	32
Rovero RVS Lebensversicherung	19	Vege	22
Royal Insurance C°	19	Vermeer (P.)	21
R. T. Z. -Pillar	35	Verzekeringsgroep Voor International Beroepsgoederenvervoer	19
Ruckelshausen	21	V. F. W. -Fokker	24
		Vloeigas Pijpleiding	21
Sabena	38	Vogelsang Armaturen (Carl)	34
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	39		
Salzgitter Maschinen	26	Wagons-Lits	38
S. C. A. C.	38	Westdeutsche Landesbank	20-31
Schering Corp.	35	Westinvest	31
Siciliana Lubrificanti	36	Wezel (Van)	39
S. N. I. A. S.	24	Wigo	37
Sodehotel	38		
"Sofinindel"	29	Zippel & C° (Richard)	26